LE PAYS.

VOL. VIII. **MONTREAL, JEUDI MATIN, 14 AVRIL 1859.** **No. 38.**

ADRESSES

DR. TRESTLER,
DENTISTE CANADIEN-FRANCAIS,
NO. 116,
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Premier prix à l'Exhibition Provinciale de 1858
19 mars. 29

V. P. H. BOURGEAU,
AVOCAT,
No. 23, RUE ST.-VINCENT
Montréal, 2 janvier 1859. cm—142

Tableaux et Portraits.

M. N. BOURASSA A OUVERT SON ATELIER, pour la saison, dans la Rue Bonsecours, No. 12, ancien Hôtel Francisco.
5 nov. 120

ADRESSE.

G. E. STARNES
Marchand a Commission,
ET
COURTIER DE VAISSEAUX, PRODUITS ET DE STOCKS,
No. 11, Rue Commune, Montreal.
30 oct. 118

J. O. KEANE,
PEINTRE
D'ENSEIGNES, D'ORNEMENTS,
ET
DECORS.
No. 245, RUE NOTRE-DAME, 245,
Près la Rue St. Pierre,
MONTREAL.

Pavillons, Bannières, Jalousies transparentes pour Fenêtres, et Peinture d'Enseignes de toutes sortes aux plus bas prix possibles.
8 juin. aa—58

MME. J. B. BARBEAU,
SAGE-FEMME APPROUVEE,
(Elève du Dr. NELSON,)
175, Rue St. Charles Borromee.

Elle se flatte de pouvoir donner satisfaction à toutes celles qui l'emploieront.
20 mai. aa—51

Déménagé.

M. M. A. BUCK,
EST DEMENAGÉ
AU COIN DES R. M'GILL ET GUILLAUME,
Vis-a-vis le Marché Ste. Anne.
6 mai. 45

DR. J. W. WILSCAM,
91, RUE SAINT-JOSEPH, **91,**
Vis-a-vis la Brasserie de DOW,
Visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M.
23 juin. aa—61

DISTRICT de TERREBONNE.

CIRCUITS DE VAUDREUIL ET SOULANGES

MM. LAFAMME, LAFLAMME ET ARWOOD, Avocats, suivront les Cours du Terrebonne, les Circuits de Vaudreuil et Soulanges, et auront un BUREAU OUVERT aux chefs lieux.

Ils seront à Ste. Scholastique les premiers Lundi et Mardi de chaque mois et les quinze jours précédants chaque terme des Cours Supérieures et de Circuit et durant les termes.
12 juin. 60

JAMES H. SPRINGLE,
ARCHITECTE.

DEMENAGERA le 1er MAI, aux BUREAUX au-dessus de chez GIBB et CIE., adjoignants la Banque *British North America*, dans la Grande Rue St. Jacques.
28 avril. aa—44

RASCO HOTEL,
PAR
EUSEBE SENEZ,
No. 91 et 84, rue St. Paul.
Vis-à-vis de dépôt du Grand-Tronc, de Québec, Montréal et London.
MONTREAL.

LA TABLE SERA TOUJOURS POURVUE des meilleurs mets qu'il pourra se procurer sur nos marchés, et un choix des meilleures vins et liqueurs.

En sus, l'Hôtel Rasca possède une des plus spacieuses salles de Montréal, soit pour concerts, bals, diners ou assemblées.
8 août. aa—91

Dentiste Français.
DR. JOURDAIN,
No. 126, RUE NOTRE-DAME, No. 126.
(En face du Palais de Justice.)
4 mai. aa—44

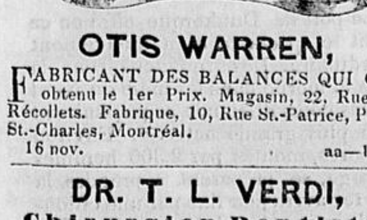

OTIS WARREN,

FABRICANT DES BALANCES QUI ONT obtenu le 1er Prix. Magasin, 22, Rue des Récollets. Fabrique, 10, Rue St.-Patrice, Pointe St.-Charles, Montréal.
16 nov. aa—124

DR. T. L. VERDI,
Chirurgien Dentiste,
No. 105½, RUE McGILL,
Près du coin de la Grande rue St.-Jacques.

M. LE DOCTEUR VERDI A LE PLAISIR de remercier ses amis et le public de Montréal, du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé et il les informe que voici son tarif ordinaire :

Dentier supérieur ou inférieur complet monté en or	$40 00
En platine	40 00
En argent	15 00
Dents aurifices	1 15
Argentées	00 50
Pour une extraction	00 50

Tous les ouvrages garantis.
28 déc. 1858. 140

NAVIGATION

COMPAGNIE DE LA MALLE ROYALE
DES
VAPEURS OCEANIQUES
DE MONTREAL.

CETTE Ligne est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice.
Voici leurs noms :

BOHEMIAN	Capt.	McMASTER,
NORTH BRITON,	"	GRANGE,
ANGLO-SAXON,	"	BALLANTINE,
INDIAN,	"	SMITH,
HUNGARIAN,	"	JONES,
NOVA-SCOTIAN,	"	BORLAND,
NORTH AMERICAN,	"	AITON.

CANADIAN, (en construction).

A moins d'accidents ils feront voile par la Rivière St.-Laurent pour la saison 1859 :

DE QUEBEC A LIVERPOOL.

North Briton, Samedi, 14 mai, à 9 a. m.
Anglo-Saxon, Samedi, 21 mai, à 9 a. m.
Nova Scotian, Samedi, 28 mai, à 9 a. m.
North American, Samedi, 4 juin, à 9 a. m.
Hungarian, Samedi, 11 juin, à 9 a. m.
Indian, Samedi, 18 juin à 9 a. m.

Et tous les samedis suivants durant la saison de la navigation.

PRIX DE LA TRAVERSEE.
DE QUEBEC A LIVERPOOL.

Cabine, $66 à $80, suivant l'accommodation.
Troisième classe, $30, les provisions de bouche inclus.
Enfants, en proportion.

Les Cabines ne sont pas assurées à moins qu'elles ne soient payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vapeur.

Un Vaisseau quittera, avec les passagers, le Quai Napoléan, à 9 heures a. m. précises, le jour du départ, et le vapeur quittera immédiatement après.

Pour fret ou passage s'adresser à
EDMONSTONE, ALLAN ET CIE., Montreal.
Ou à MM. G. B. SYMES ET CIE., Kingston.
JOHN GLASS, Ecuier, Toronto.
FINLAND ET FOLINGSBY, Hamilton.
GEO. HENBACK, Ecuier, Ottawa.
12 avril. 37

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

Changements de Departs.

DIVISION OUEST.

LE ET APRES LUNDI, 11 AVRIL 1859, les Trains pour Toronto et l'Ouest quitteront la Pointe St.-Charles comme suit :

* Le Train Exprès pour Toronto et les principales stations intermédiaires, à .... 7.00 A.M.
Train mêlé pour Kingston et toutes les stations intermédiaires, à ...... 9.30 A.M.
* Train de nuit de la Malle pour Toronto et les principales stations, à .. 7.30 P.M.

* Ces trains ont des jonctions, à Toronto avec des convois pour Hamilton, London, Détroit, Chicago et toutes les places de l'Ouest.

DIVISION EST.

Les Trans quittent Longueuil :
* Pour Québec et stations intermédiaires, à .... 8.30 A.M.
* Pour Portland, Boston, et stations intermédiaires, arrêtant toute la nuit à Island Pond), à .... 4.09 P.M.

LES TRAINS DESCENDANT

Arriveront à la Pointe St.-Charles comme suit :—
Le Train de nuit de la Malle, de Toronto, à .... 9.15 A.M
Le Train mêlé pour Kingston et Ottawa, à .... 5.30 P.M.
Le Train Exprès de Toronto, à ..... 9.45 P.M.

* *Note.*—Pour la plus grande commodité du public un char à voyageurs, de première classe, sera adjoint au convoi de fret, laissant Richmond à 2.00 p. m., par lequel les passagers peuvent se rendre à toutes stations entre Richmond et Coaticooke.

GEORGE REITH,
Directeur-général.
12 avril. 37

NEW-YORK ET BOSTON.

Chemin de Fer Montreal et Champlain.

JUSQU'A NOUVEL ORDRE, LE TRAIN EXPRES, par voie du St.-Lambert et Rouse's Point, sera SUSPENDU.

Un Train partira du dépôt de la rue Bonaventure à 1 h. p. m., pour Moer's Junction, se reliant avec les Trains de Rouse's Point, Plattsburgh, Burlington, Troy, New-York, Boston, etc. Les voyageurs arriveront à Boston et New-York le endemain.

Un Train spécial partira pour Moer's à 8 h. a. m. et un Train partira de St.-Lambert pour Rouse's Point à 4.30 h. p. m.

Les Trains du Sud, voie de Moer's Junction arriveront à Montréal à 11 h. a. m. et 3.30 h. p. m.

DIVISION LACHINE.

De Montréal.	De Lachine.
8:00 a. m.	9:00 a. m.
10:00 a. m.	10.30 a. m.
1:00 p. m.	3:00 p. m.
4:15 p. m.	5:00 p. m.

W. A. MERRY,
Secrétaire.
Montréal, 16 déc. 1858. 135

AVIS.

M. P. DELORME,

DE LA MAISON PERRAULT ET DELORME, a l'honneur de prévenir le public qu'il a quitté, de consentement mutuel, la société en question, et transféré son Magasin dans ceux de feu M. E. PRATT, à trois portes plus haut que la Douane ; et il invite MM. les Marchands de la campagne à aller visiter son Etablissement, où il tiendra toujours un bon assortiment de CUIRS pour Selliers et Cordonniers.
P. DELORME,
29 mars. cm—31

LIBRAIRIES.

EN VENTE
CHEZ
TOUS LES LIBRAIRES
DE CETTE VILLE,
LES
TRAPPEURS
DE LA
BAIE D'HUDSON,
PAR
H. E. CHEVALIER.

PRIX : UNE PIASTRE.
3 mars. 21

Venant d'être reçus,

LES TRAPPEURS DE L'ARKANSAS, par Gustave Aimard, 1 vol. in-12	$0 75
LE GRAND CHEF DES AUCAS, par Gustave Aimard, 2 vols. in-12	0 75
LE CHERCHEUR DE PISTES, par G. Aimard, 1 vol. in-12	0 75
MARTYRS ET BOURREAUX DE 1793, par l'Abbé Cordier, 3 vols. in-12, brochés	1 80
A TRAVERS L'AMERIQUE DU SUD, par T. Dabadie, 1 vol. in-12, broché	0 75
MISSION DE LA COCHINCHINE ET DU TONKIN, 1 vol. in-12, broché	0 75
LETTRES FRATERNELLES A LS. VEUILLOT, par A. Weil, 1 vol. in-12, broché	0 50
SOUVENIRS DE LA RESTAURATION, par A. Nettement, 1 vol. in-12, broché	0 75
FLANERIE LITTERAIRE, par A. Feuillet, 1 vol. in-12, broché	0 50
QUELQUES VERITES UTILES SUR DIVERS SUJETS, 1 vol. in-12, broché	0 75
SOUVENIRS INTIMES D'UN VIEUX CHASSEUR D'AFRIQUE, 1 vol. in-12, broché	0 75
LES STRAUSS FRANÇAIS, par M. de Plasman, 1 vol. in-in, broché	0 75
ŒUVRES DE JEAN REBOUL, de Nimes, 1 vol. in-12, broché	0 75
POESIE DE PAUL REYNIER, par l'Abbé A. Bayle, 1 vol. in-12, broché	0 80
ŒUVRES DE ED. TIVIGUETY, par E. Souvestre, in-12, broché	0 85

En vente chez
J. B. ROLLAND,
Libraire, Montréal.
3 mars. 21

ALMANACH DES FAMILLES
POUR 1859.
TROISIEME ANNEE.

TABLE DES MATIÈRES.

Concordance des ères des différents peuples.
Confut Ecclésiastique, etc., etc.
Calendrier.
Observations pratiques d'Astronomie et de Météorologie.
Passage tirés du soleil, de la lune, des étoiles, du ciel, des nuages etc., etc.
Le premier Pilot Malouin,
Courage et confiance.
Qu'est que la gloire ?
Poison d'Avril.
Est-il prudent de sonner les cloches pendant l'orage.
Quel est l'animal le plus utile à l'homme.
La clef de la science(lettre d'un oncle à sa nièce.)
Le fils de l'Aveugle, Romance.
Les sabots neufs.
Lorsque l'hiver se prolongeait.
Alphabet de Flore.
La Sœur Grise.
Ginseng Faute que fit perdre aux Canadiens les avantages de cette plante.
Le Zouave trappistes.
L'Athée et le R. P. Lacordaire.
Atroce Jeu de Mots.—Chardon.—Austérité.—Acacià Robinier.
Langage allégorique.
L'Alphabet éloquent.—Une heureuse idée.
Les suspects.—A propos du stabat de Pergolèse.—Extrait d'un petit Dictionnaire à l'usage du bon sens.
M. et Mme. Scott à Paris.
Le parapluie.
Naïveté.—Report et Total.—Le général Comme.—Fagots et Fagots.
Le Fat ignorant —St.-Vincent de Paul et le Seigneur.—Une traduction trop littérale.—Pronostics universels.

PRIX : SIX SOUS.

A vendre en GROS et en DETAIL, chez
Z. CHAPELEAU,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
Montréal.
25 nov. 128

POELES! POELES!! POELES!!!
POELES AMERICAINS,
GRILLES ET FOURNAISES A AIR CHAUD
MAGASIN
30, GRANDE RUE ST.-JACQUES,
MONTREAL.

U. J. MARTINEAU, INVITE RESpectueusement le Public à accorder son attention à l'Assortiment de POELES AMERICAINS, GRILLES ET FOURNAISES à AIR CHAUD, qu'il peut recommander avec confiance, parce que les articles dont il se compose sont les meilleurs et à plus bas prix qui aient été introduits au Canada.

Tous ceux qui se sont servis des Poêles à cuire qu'il a introduits ont déclaré qu'ils étaient les Poêles à cuire les plus parfaits et les plus économiques, et il éprouve un vif plaisir à en référer aux nombreuses familles de Montréal qui en ont fait usage.

Il appelle aussi l'attention sur ses Fournaises à Air chaud se ventilant et se nettoyant d'ellesmêmes.

Il peut, grâce à sa longue expérience pratique, garantir qu'elles chauffent parfaitement les Maisons, au moyen de l'Air chaud.

Fournaises portatives, Poêles à Air chaud, Cheminée de Cuisine garnie, assortie, etc.

Registres et Ventilateurs, suivant les plus nouveaux dessins, à des prix modérés.

PLOMBAGE et TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai.
U. J. MARTINEAU,
Etameur, Plombier et Couvreur
30, Grande Rue St.-Jacques.
23 sept. 102

Situation demandée.

UN JEUNE HOMME AYANT SERVI PLUsieurs années dans une Epicerie et comme Agent-collecteur dans un Bureau d'Agents-généraux, à Québec, désire trouver une situation comme COMMIS pans une Epicerie ou dans un Magasin de Marchandises Sèches ou dans un Office. Il peut fournir de bonnes recommandations.
S'adresser à
LOUIS DROUIN,
No. 35, Rue du Cimetière,
Vis-à-vis le Couvent St.-Joseph.
30 déc. 141

INSTITUTION
DES
Sourdes-Muettes.

LES SŒURS DE CHARITE DE L'ASILE de la Providence ont l'honneur d'informer le public que l'Institution des Sourdes-Muettes, cidevant à la Longue-Pointe, a été transférée à Montréal et s'ouvrira le 13 de SEPTEMBRE, dans un établissement agréablemant situé, RUE MIGNONNE, près la Providence.
Montréal, 25 août 1858. 91

A VENDRE, ETC.

A VENDRE.

UNE TRÈS BONNE TERRE, DE LA CONtenance de 3 X 30 arpents, admirablement située au Village de St.-Roch l'Achigan, avec maison, grange, étable, hangard et autres dépendances.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.
PIERRE MARIEN.
St.-Roch 25 mars 1804. cf—31

DIX TERRES DANS LE TOWNSHIP d'Acton, situées au 10e Rang, de 2 arpents sur 28, contigues. Le sol est érable et d'une qualité supé ieure et mérite l'attention des colons. Prix, 3 piastres l'arpent, avec des conditions libérales.
S'adresser au soussigné.
G. L. MARLER,
7, Wellington Terrace,
Rue Ste.-Catherine,
Montréal.
15 fév. aa—14

Lots a Batir pour Villas de Campagne.

PLUSIEURS LOTS à BATIR très précieux à Vendre sur les bords la Rivière Richelieu, bien propres pour Villas ou Cottages. Le terrain fait face à la rive Sud de la rivière et est adossé au magnifique passage de la Montagne de Belœil. La situation est admirablement propre aux résidences d'été, à un quart de mille de la Station de Belœil et à trois quart de mille de celle de St. Hilaire sur la ligne du Grand Tronc. On peut se procurer des billets de saison de 1ère classe pour $30 et les Trains sont disposés de façon à permettre aux habitants de la localité d'être à Montréal à 9.30 A. M. et de quitter à 3, 4 ou 5 P. M.

Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux des soussignés.
HOPKINS, LAWFORD ET NELSON,
23, Grande rue St. Jacques,
Montréal.
6 juillet. 67

BRIQUES.

LES personnes ayant besoin de BRIQUES pour la construction de Maisons, etc., dans la partie Ouest de la Cité, pourront s'en procurer de la Nouvelle Fabrique à la

COTE ST. LUC.

Ces Briques sont de la meilleure qualité et seront prêtes à être livrées au commencement de Juin.

Tous ordres peuvent être laissés aux Bureaux de MM. HOPKINS, LAWFORD et NELSON, Architectes, 25, Grande Rue St. Jacques, ou à M. PIERRE BENARD à la Fabrique.
20 mai. 51

Moulins a Farine a Louer.

LE CELEBRE MOULIN A FARINE, SItué dans Ormstown, Seigneurie de Beauharnais, sur la Rivière Châteauguay, est à louer pour un terme de 5 années. Il y a une résidence pour le locataire, avec étables et dépendances adjacentes. Le moulin contient quatre paires de Meules, Four à Chaux, etc., et il est situé dans un des meilleurs districts agricoles du Canada.

Aussi, pour le même nombre d'années, le Moulin à Farine de St.-Timothée ou Ellicetown, contenant quatre paires de Meules, situé sur le fleuve St.-Laurent, dans la paroisse de St.-Timothée, seigneurie de Beauharnois. A ce Moulin est annexé un fouion et un Moulin à Carder. Il y a une très belle résidence, avec étables et dépendances adjacentes.

Les offres seront reçues jusqu'au 7 Janvier 1859. S'adresser à
JAMES KEITH,
Bureau de la Seigneurie,
Beauharnois, C. E.
7 déc. 133

A VENDRE,

UNE TERRE SITUÉE SUR LA PETITE Rivière de Montréal, dans la Paroisse de Chambly, à un mille de l'Eglise, de la contenance de trois arpents de front sur soixante de profondeur, avec Maison, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites, le tout en très bon ordre.

Pour les conditions s'adresser à
ANT. ANDRIEN,
A St.-Hilaire.
25 janv. 5

A VENDRE.

LE SOUSSIGNE OFFRE EN VENTE : UNE TERRE de 4 arpents sur 25, bâtie de Maison, Grange, etc., en bon état de culture, située au 1er rang du Township de Brandon, Comté de Berthier.

Une autre TERRE de 2x25 arpents, au 2e rang du même Township, bâtie de Grange seulement.

7 TERRES de trois arpents chaque, en sucreries, situées au 4e rang du même Township, portant Nos. 22 et 23.

Une autre TERRE de 2x25 arpents. Aussi une sucrerie au 5e rang.

Un MOULIN A FARINE, en pierres, neuf ; situé à 40 arpents du Village de St.-Félix-de-Valois, ayant 4 paires de moulanges et une chaufferie pour l'avoine, le tout en ordre parfait.

La chaussée de ce moulin est appuyée sur un onds de roc solide, et peu fournir d'eau deux autres moulins.

2 EMPLACEMENTS, bâtis de Maisons, dans le Villge de St.-Félix-de-Valois, Comté de Joliette.

Un FONDS de Magasin, plusieurs Chevaux, Vaches, etc.

Une MAISON en briques, à deux étages, de 40 pieds sur 38, au Village de L'Assomption. Conditions faciles et possession immédiate.

Pour les conditions s'adresser a L. A. JETTE, Avocat, Rue St.-Vincent, 24, à Montréal, ou sur les lieux, au Propriétaire.
AMABLE JETTÉ.
St.-Félix-de-Valois, 15 janv. 1859. 3

ST.-LIN.

FAILLITE-DUROCHER.

LE SOUSSIGNÉ ETANT SEUL CHARGÉ du règlement de la faillite de M. ISAAC BRYEN DIT DUROCHER, ci-devant Marchand de St.-Lin, prévient le public en général, et spécialement toutes personnes concernées dans l'affaire, de lui faire connaître leurs réclamations, de même que de lui payer tout ce qu'elles peuvent devoir.

En conséquence les débiteurs de cette faillite sont notifiés, par les présentes, de ne payer a d'autres personnes qu'au Notaire soussigné ce qu'ils peuvent devoir à la dite faillite, à peine de payer deux fois.
G. M. PREVOST, N.P.

Un grand nombre de Lots dans le Township de Kilkenny, dépendant de cette faillite, sont à vendre.
G. M. P.
Terrebonne, 12 février 1859. 14

AVIS.

A Louer dans la Ville St.-Hyacinthe

UNE SUPERBE MAISON A TROIS Etages, formant le coin de la grande Rue Cascades et Rue de Piété. Située au centre des affaires, elle offre tout le confort désirable pour deux Magasins devant être loués ensemble ou séparément. Cette nouvelle Bâtisse, si bien finie sous tous les rapports, a de plus une vaste cour.

Conditions libérales en s'adressant au Propriétaire.
ISIDORE LUPIEN,
St.-Hyacinthe.
13 nov. bm—123

A VENDRE, ETC.

Vente par Autorite de Justice.

SERA VENDU ET ADJUGE AU PLUS haut enchérisseur, MARDI, le TROIS de MAI prochain, à DIX heures de l'Avant-midi, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St.-Jean, l'Immeuble, circonstances et dépendances, ciaprès mentionnés, appartenant à JEAN-BAPTISTE SIMARD, et aux enfants mineurs issus de son mariage avec feue SALOMEE LAPLANTE, savoir :

UNE TERRE sise en la Paroisse St.-Jean, dans la Concession Grand Bernier, dans le Comté de St.-Jean, de six arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant en front vers l'Est au Rang Richelieu, en profondeur vers l'Ouest au Rang Petit Bernier, d'un côté vers le Sud à Jean-Baptiste Lebert, et de l'autre côté vers le Nord à Etienne Poirier, avec une Maison en pierre, une vieille Maison en bois, granges et autres bâtiments dessus construits.

N.B.—Les conditions de la vente seront données lors de l'adjudication, et peuvent être connues sur application au soussigné.
T. R. JOBSON, N.P.
St.-Jean, 11 avril. cs—bps—37

Bois! Bois!! Bois!!!

A VENDRE.

40,000 PIEDS, SUPERIEURE qualité, de PIN BLANCS depuis 6d. à 9d, le pied.

—AUSSI—

Une grande quantité de première qualité de CHÊNE du Lac St.-Claire, à des prix modérés.
S'adresser à
AUGUSTIN CANTIN.
Canada Marine Works,
Montréal, 5 avril 1859. fi—34

A LOUER.

UNE BELLE MAISON, A ST.-HILAIRE, près de chez le Major Campbell et à une courte distance du Dépôt du Chemin de Fer. On ne saurait mieux se placer pour passer la belle saison de l'Eté, ou pour tenir un Hôtel ou une Maison de Pension.

☞Pour les conditions, s'adresser à
M. F. COTÉ,
St.-Hilaire.
31 mars. am—32

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

SERA VENDU AU PLUS OFFRANT ET dernier enchérisseur, LUNDI, le DIX-HUIT AVRIL prochain, à 10 heures du matin, à la porte l'Eglise de la Paroisse Ste.-Magdeleine de Rigaud, la Terre ci-après désignée dépendante de la communauté de biens qui a existé entre BERNARDIN CHAMAILLARD et feue ADELAÏDE GAUTHIER, son épouse, savoir :

UNE TERRE sise et située au Sud de la Côte St.-Thomas de la dite Paroisse de Rigaud, désignée et connue sous le Lot No 20, de la contenance de 3 arpents de front sur vingt arpents de profondeur, tenant pardevant au chemin de Baze de la dite côte, d'un côté à Martin G. Bavet, écuier, de l'autre côté cidevant à André Séguin et actuellement à J. B. Mongenais, écuier, et en profondeur aux terres de la Rivière à la Graisse—bâtie de maison, grange et autres dépendances.

Pour les conditions de vente s'adresser au Notaire soussigné, en son Etude, au dit lieu de Rigaud.
CLET RAIZENNE, N.P.
29 mars. cs—bps—31

Barge à Vendre.

A VENDRE A DES CONDITIONS LIBErales, la Barge BONSECOURS, capitaine Décarry. S'adresser à
C. H. LAMONTAGNE, N.P.,
No. 16, rue St.-Gabriel, Montréal.
11 déc aps—134

A LOUER.

HOTEL AU SAULT-AUX-RECOLLETS.

NOUS AVONS LE PLAISIR D'INFORMER le Public que M. LACHAPELLE a l'intention de faire ouvrir un Hôtel au Sault-au-Récollet. Il n'est guère besoin de parler du site où cet Hôtel est bâti. Le nom seul du Sault-au-Récollet rappelle les plus doux souvenirs au amis de la villégéature. Assis sur le bord de la charmante Rivière des Prairies, le village est un des plus jolis, un des plus salubres et des plus gracieusement situés du Canada. Le Gibier abonde dans les forêts qui l'environnent, le poisson essaime dans le cours d'eau qui coule à son pied.

L'Hôtel s'élève près du Pont, en face de l'Ilot si célèbre par les Pique-Nique que l'on y fait. Cet Hôtel est admirablement distribué. Il réunit les avantages que l'on peut trouver dans les établissements de ce genre à la Ville et à la Campagne. Un immense Jardin est adjacent et sera au service et à la disposition des familles qui s'installeront à l'Hôtel.

Le prix de location sera modique, et le locataire devra donner de bonnes garanties.

Pour informations s'adresser à
J. BELIVEAU,
Hôtel St.-Nicolas.
19 mars. 28

A Vendre ou a Louer,

UN MAGNIFIQUE LOGEMENT, MAgasin, Hangard, Perlasserie, Ecurie, etc., près de la Station du Chemin de Fer, dans le Township de Warwick. Il se fait, dans cet endroit, un GRAND COMMERCE de Perlasse.

Possession donnée au 1er Avril prochain.
S'adresser à
RENAUD, PRIEUR ET CIE.,
200, Rue St.-Paul
24 fév. 18

A VENDRE
"PROPRIETES LATOUR,"
(VENTE CONTINUÉE.)

ON CONTINUE LA VENTE DES SUPERBES LOTS de la PROPRIÈTE LATOUR, Beaver Hall, à vente privée.—Bon titre.—Termes faciles.—Pour plans et conditions, s'adresser à
D. E. ET C. F. PAPINEAU, N. P.
26 Petite rue St.-Jacques.
Montréal, 22 février 1859. 17

A LOUER.

LE MAGNIFIQUE MAGASIN EN GROS ci-devant occupé par M. Tellier, au No 158, rue St.-Paul. Ce magasin comprend 3 étages et est situé dans la nouvelle bâtisse du soussigné.
V. HUDON.
5 février 1859. 10

A Vendre ou à Louer.

UN TERRAIN CULTIVABLE, DE SIX ARpents en superficie avec VERGER et nouvellement bâti, près du Cimetière Catholique de la Côte-des-Neiges.
J. G. BIBAUD, M.P.
29 janv. 7

AVIS.

TOUTES PERSONNES AYANT DES REclamations contre la Succession de feu l'Honorable JOSEPH BOURRET, en son vivant de la Cité de Montréal, sont priées de filer leurs comptes sans délai, à l'Etude des Soussignés, et toutes celles qui sont endettées envers la dite Succession, sont notifiées de payer aussi sans délai.
[Par ordre.]
J. A. ET J. E. O. LABADIE, N.P.
19 mars. 28

OFFICIEL

ETAT

Du revenu provenant des lods et ventes et autres droits casuels, dans la liste suivante des seigneuries dans le district de Montréal :

Argenteuil, héritiers C C Johnson, 285 18 11 ; Beauharnais, Très hon. Edward Ellice, 1183 7 3 ; Bellevue, Joseph Chicoine, 11 7 0½ ; Belœil, Mme de Montenach 326 2 8 ; do, A Massue, 0 0 0 ; do, Félix Lussier, 0 0 0 ; Berthier, E O Cuthbert, 207 1 0½, 30 0 0 ; do, C A Cuthbert, 207 1 0½, 30 0 0 ; Blainville, G H Monk, 303 6 2 ; Bleury, A P Christie, 361 1 4 ; Bonsecours, A Massue, 187 4 8 ; Boucherville, R C Weilbrenner, 60 18 0 ; Boucherville (arrière fiefs), R C Weilbrenner, 11 1 2½ ; do, Louis Lacoste, 47 0 5 ; do, T R B V de Boucherville, 44 9 11 ; do, T B de Grosbois, 35 0 2 ; do, J B de la Broquerie, 25 2 11 ; do, P E Malhiot, 32 0 10 ; do, L R C et C A C de Léry, 15 19 6 ; do, J B P Lalumière, 12 19 8 ; do, hon. C S DeBleury, 16 4 0 ; do, mesdames Petit et Roy, 2 12 1 ; do, hon P B de Boucherville, 76 12 10 ; do, hon. D Mondelet, 2 13 6½ ; do, Laurent M Quintal, 7 2 8 ; do, Félix Lussier, 1 8 1½ ; do, G L F d'Eschambault, 1 7 9 ; do, Rom. Racicot, 0 9 0 ; Bourchemin, Ouest, A Massue, 83 8 6 ; do, H G Forsyth, 56 19 1 ; do, G G Forsyth, 117 11 9 ; do, E S Leslie, 62 19 9 ; Bourgmarie, Ouest, A Massue, fils, 101 0 3 ; Chambly, Ouest, héritiers William Yule, 207 10 4 ; Chambly, Ouest, Albine B Cherrier, 111 0 9 ; Chambly, Est, John Yule, 132 14 8 ; Chambly, Est, héritiers, William Yule, 35 11 0 ; Chateauguay, Sœurs Grises 533 17 8 ; Chicot et I le Dupads, N Henault, 52 4 10 ; do, J Courchaine, 5 17 11 ; Clauss, héritiers Clauss, 102 2 5 ; Contrecœur, John Fraser, 282 1 2 ; Cournoyer, John Fraser, 144 18 4 ; D'Aillebout, Mme L Levesque, 33 12 4 ; do, Mme Williamme Berezy, 26 5 1 ; do, Mme M L P Lamothe, 8 14 9 ; do, P L Panet, 21 6 6 ; Deléry, M et A Robertson, 399 4 10 ; do, M E Roe, 199 12 6 ; Delorme, S C Monk, 329 10 6 ; De Ramzay, N, D S Ramsay, 347 15 1 ; do, S, Mme B Abbott, 35 12 9 ; do do, P L Panet, 26 9 8 ; do do, Mme M L P Lamothe, do G G Forsyth, do H G Forsyth, 9 15 10 ; do, E S Leslie, 35 15 4 ; Dessaulles, hon L A Dessaulles, 771 3 3 ; Duclos, Antoine Decelles, 3 18 0½ ; Dusablé, E C Cuthbert, 88 13 2 ; Foucault, héritiers Allard, 119 15 3 ; Guillaudière, A Massue, 12 18 3½ ; Hébert, Louis Hébert, 1 0 10 ; Hope, J Armstrong, 27 3 10 ; Isle Bizard, hon D B Viger, 102 17 10 ; Isle Bouchard, Charles Dorion, 20 0 4 ; Isle Jésus, Séminaire de Québec, 1248 8 7 ; Isle Perrot, Joseph Daoust, 44 19 11 ; Isle Perrot, (fiefs) Joseph Daoust, 27 6 8½ ; Isle Perrot, Mme Toupin, 28 19 0 ; do, Mme Letourneux, 28 19 0 ; Isle St.-Pierre, mesdames Ferland, Boucher et Roch, 1 6 1½ ; Isle Ste.-Thérèse, J Ainsse, 19 3 0½ ; Isle de Varennes, J B de la Broquerie, 3 6 8 ; Jenison, H O Andrews, 10 3 11 ; Lachenaie, hon J Pangman, 588 8 4 ; Lacolle ou Beaujeu, T Hoyle, 289 2 1 ; Lonoraie, hon Ross Cuthbert 426 9 7 ; Lasalle, Mme Selby, 637 7 10 ; l'Assomption, et Bayeul, Mme Louis Viger, 820 4 6 ; Lavaltrie (F Tardieu) G de Lanaudière, 157 13 11 ; Lavaltrie, (E Joliette) Mme Joliette, 101 9 9 ; Lavaltrie, (F Lavaltrie) Mme P C Lœlel, 66 0 11 ; Lavaltrie, (F Taillaut) Mme Z Chaput, 57 13 8 ; Baronnie Longueuil, C Grant, 1174 8 1½ ; Martel, (Petit Lac) A Massue, 44 10 5½ ; Martel, E M Vienne, 21 0 3 ; do, Charles Vienne, 6 1 8 ; Mille Isles (1ere concession) C A M Globensky, 138 9 9 ; Mille Isles do, Mme M E D Laviolette, 138 9 9 ; do do, J L de Bellefeuille, 80 8 11 ; do do, héritiers de Bellefeuille, 80 8 11 ; do (augmentation) C A M Globensky, 174 3 9 ; do do, Mme M E D Laviolette, 174 3 9 ; do do, J L de Bellefeuille, 56 6 4 ; do do, héritiers de Bellefeuille, 56 6 4 ; Mondelet (Seigneurie) hon D Mondelet, 236 6 0 ; Mondelet (fief) héritiers J M Mondelet, 2 11 11 ; Monoir, hon J R Rolland, 699 5 6 Montarville, Dr O T Bruneau, 134 15 2 ; Nouvelle-Longueuil, hon S DeBeaujeu, 487 6 5 ; Noyan, M C. Burton, 380 18 0 ; Petite Nation, hon L J Papineau, 262 18 8 ; Plaisance, héritiers hon B Papineau, 11 5 0 ; Primeau, héritiers Primeau, 3 4 5 ; Radison, Sœurs Grises, 2 10 0 ; Repentigny, Mme Louis Viger, 70 5 10 ; Rigaud, Mme Bingham, 344 7 2 ; Rosalie, Mme M Laframboise, 457 0 6 ; Rougemont, Mme de Rottermund, 171 14 9 ; do, hon L T Drummond, 274 12 3 ; Rouville, T E Campbell, 196 7 11 ; Sabrevois, C. A. Cleather, 457 19 6 ; St.-Armand, héritiers Dunn, 0 0 0 ; St.-Blain, L R C et C A C Deléry, 19 11 2½ ; St.-Charles, A Massue, 152 16 8 ; St.-Clair, J M Mathieu, 2 2 6 ; St.-Denis, héritiers d'Eschambault, 189 6 11½ ; St.-François le Neuf, hon A Kierzkowski, 212 7 7 ; St.-George Donald Ross, 206 18 4 ; St.-James, John Boston, 147 8 1 ; St.-Michel, A. Massue, 85 18 8 ; St.-Normand, John Pickel, 62 11 1 ; St.-Ours, Mme de St.-Ours, 450 5 11 ; Sault-St.-Louis Indiens, 150 11 9 ; Soulanges, hon S DeBeaujeu, 729 16 9 ; Terrebonne Mme Masson, 390 2 8 ; Thwaite, John Boston, 0 0 0 ; Tremblay, J B de la Brocquerie, 31 12 4 ; do, J B Lalumiere, 14 7 3 ; do, Jos Charron, 2 19 5 ; Varennes, F Lussier, 82 15 5 ; do, A Massue, 0 13 2 ; do, veuve Petit, 0 3 6 ; do, Etienne Jodoin, 0 0 0 ; do, E Malhiot, 1 5 9 ; Vaudreuil hon. R U Harwood, 333 14 2 ; do, C B de Boucherville, 97 2 0½ ; do, T R B V de Boucherville, 33 9 1 ; do, L R C et C A C Deléry, 33 0 0 ; Yamaska, Geo C Dessaulles, 422 11 6¼.—22,851 9 7¼—Pour banalité, 180 0 0.—District de Trois-Rivières, comme par état inclu, 3,534 18 6¼.— Total, £26,566 8 1¾.

ETAT

Du revenu provenant des lods et ventes et autres droits casuels, dans la liste suivante des seigneuries dans le district de Trois-Rivières :

Baie du Febvre, Mme Cressé, £117 8s 7d ; do, Veuve Lemerise, 11s 3d ; do, Mme Despins, 10 4 3 ; do, Jos Lemire, 2 15 9 ; do, Mme Futvoye, 13s 4d ; do, Louis E Manseau, 1 18 5 ; Bécancour, T Hart, 40 4 7 ; do, S B Hart, 119 18 4½ ; Boucher, E M. Hart, 4 3 10 ; Bourgmarie, Est, J S C Wurtele, 63 0 0 ; Carufel, François Boucher, 66 12 11½ ; Champlain, G W Wicksteed, 61 11 10 ; Commune de Trois-Rivières, Corporation, 95 16 2½ ; Cournoyer, J L de Bellefeuille, 38 16 10½ ; do, Dlle Le Proust, 6 9 6 ; Courval, Mariam J Hart, 61 14 0 ; Deguir, J S C Wurtele, 325 4 8 ; Dorvilliers, héritiers P Charrest, 9 14 6 ; Dumontier, B C A Gugy, 140 12 3 ; Dutord, hérit. M. Hart, 40 7 11 ; Gentilly, L R C et C A C Deléry, 197 10 6 ; Godfroy, Mme C E Belle, 35 0 11 ; do, Mme Désilets, 35 0 11 ; do, J L de Bellefeuille, 3 2 1 ; Grandpré, B C A Gugy, 108 2 10 ; Grosbois, Ouest, B C A Gugy, 87 9 5 ; do, Est, do, 69 19 8 ; do, Est, hérit. St.-Louis, 34 19 10 ; Hertel et Linctot, J B Lottinville, 3 9 5 ; do, Isidore Dugré, 5 0 0 ; do, Mme Wid. Badeaux, 1 19 4 ; do, Mary McCarty, 3 0 0 ; do, Sœurs Ursuline, 3 0 0 ; do, Etienne Tapin, 0 0 0 ; do, Harrit Sawtell, 0 0 0 ; Hertel et Marsolette, J B Chartier, 10 19 3½ ; do, D Kinnear, 16 2 9 ; do, hérit. M Hart, 4 4 8½ ; do, Thomas Burns, 19 9 10 ; do, Isidore Cassette, 0 6 0 ; Hautboc, hérit. Dumoulin, 14 4 10½ ; Labadie, A C P de Courval, 1 10 0 ; do, Mme Dumoulin, 3 16 9 ; do, J M de Tonnancour, 2 3 2½ ; Lanaudière, hérit. S Gerrard, 28 1 4 ; La Vallière, hérit. de Tonnancour, 145 17 6 ; Lussaudière, hérit. Wurtele et Legendre, 45 16 3 ; Maskinongé, E C Cuthbert, 166 13 4 ; do, Norbert Duchesnay, 37 9 10½ ; do, François Boucher, 17 2 10 ; do, Mme Duchesnay, 12 9 10½ ; do, N S de Carufel, 6 6 9 ; do, Jos Fleury, 0 14 7 ; do, Jos Dupuis, 0 14 7 ; do, P Dupuis, 0 18 9 ; Mariane, hérit. S Gerard, 8 1 10½ ; Nicolet, H. W. et A Tigge, 199 14 5 ; do, Mme Cressé, 30 11 11 ; do Mme Marler, 14 11 3 ; Niverville, Mme Chênevert, 64 2 8 ; do, J B de Niverville, 3 17 2 ; do, do, Mme Wid. Badeaux, 5 7 5 ; Pierreville, F X Biron, 15 12 4 ; do, Abenaquis Indians, 10 2 3 ; Pointe du Lac, Chs Malhiot, 70 4 6 ; Rivière du Loup, Sœurs Ursuline, 235 5 3 ; Robert, R H Johnston, 64 2 1 ; Rocquetaillade, Mme C E Belle, 21 14 6 ; Ste.-Anne de la Pérade, hérit. hon. J. Hale, 63 0 8 ; St.-François du Lac, hérit. Wurtele et Legendre, 121 1 3 ; do, Abenaquis Indiens, 16 5 10 ; Ste.-Marguerite, Mme A B Hart, 62 4 1½ ; Ste.-Marie, héritiers A I Boisvert 46 1 7 ; St.-Pierre les Becquet, héritiers Delanaudière et al, 111 3 4 ; Vieuxpont, Mme A B Hart, 19 2 6.—3,534 18 6¼.

Procès de M. Sickles.

Les témoins produits par la poursuite, dans l'affaire de M. Sickles, ont tous pour mission de rendre compte des incidents matériels de la mort de M. Barton Key. L'un après l'autre, ils sont venus déposer devant le jury et le public de ce qu'ils ont vu de la rencontre fatale, et leurs témoignages ne présentent que très peu de divergences avec les récits publiés déjà. Cependant, d'après d'après le discours de l'attorney de district et les questions sur lesquelles il a insisté dans les interrogatoires, il est évident que la poursuite s'attachera spécialement à faire ressortir la préméditation de l'homicide. C'est par là que s'explique l'importance qu'elle attache à établir que M. Sickles portait un paletot, bien que la journée fût chaude, et à le représenter comme "un magasin d'armes en marche pleinement préparé pour un *carnaval* de sang." Cependant, les témoins mêmes qu'elle invoque sont loin de lui donner raison sur ce qu'il pouvait y avoir de singulier à porter un paletot ce jour-là. Plusieurs d'entr'eux en portaient un eux-mêmes, et un seul prétend que la température était d'une chaleur gênante.

Un autre détail qui sera certainement exploité par l'attorney de district, est contenu dans la déposition de M. James H. Reed, le premier des témoins cités, et celui qui, ayant assisté à la scène sanglante depuis son début jusqu'à sa conclusion, semble (à l'exception de M. Butterworth) le mieux en position d'en rendre un compte minutieux. M. Reed assure qu'il vit l'un des deux acteurs lever graduellement son bras armé d'un pistolet, et viser délibérément pendant quelques secondes avant de faire feu. Puis, il nous apprend que M. Sickles aurait non-seulement tiré trois coups de pistolet sur son adversaire, mais fait éclater en outre trois capsules sans résultat. Il est donc à prévoir que cette déposition sera le cheval de bataille de l'accusation. Quant aux autres témoins entendus dans la première séance, MM. Van Wyck,—Edv. Delafield,—Joseph Dudrow,—Richard N. Downer,—Cyrus H. McCormick,—Thomas E. Martin,—Francis Doyle,—Abel Uphur,—E. M. Tedball, leurs dépositions ne font que confirmer dans leur ensemble les faits déjà connus, tout en variant dans plusieurs détails.

Parmi les avocats de l'accusé, M. James T. Brady, de New-York, est celui qui semble chargé de diriger la défense en tout ce qui touche aux interrogatoires. C'est lui qui a procédé au contre-examen des témoins, et il s'est acquitté de cette tâche avec une réserve habile et de bon goût, qui indique d'avance que la défense ne prendra pas pour terrain la discussion des détails matériels où la poursuite tentera de l'amener.

Les intérêts de M. Sickles sont dans les meilleures mains, et sa cause ne peut que gagner à être présentée par des hommes considérables par leurs talents comme par leur position, groupés autour du banc où il comparait comme accusé. Ce sont,—outre M. Brady,—MM. Chilton, Stanton, John Graham, de New-York, Th. F. Meagher, Ratcliffe. Les deux premiers porteront la parole, tandis que les deux derniers ne figureront que comme consultants. A la liste, nous pouvons encore ajouter MM. Phillips et Magruder, de Washington, dont les services se sont exclusivement bornés à la formation du jury.

Dans la séance d'hier (vendredi), le dernier des témoins de l'homicide a été appelé. C'est M. Eugène Peddleton. Malgré l'importance que l'attorney de district attache ouvertement à sa déposition, nous n'y trouvons rien qui soit d'un poids particulier pour la poursuite, après celles qui l'avaient précédée. Elle ne porte en effet que sur le fait matériel de l'homicide, dont tous les détails étaient amplement connus. Encore M. Peddleton n'était-il pas assez près pour rien entendre de ce qui s'est dit, ni reconnaître d'abord les deux acteurs de la scène.

A cette même séance, le coroner Thomas Woodward, qui a procédé à l'enquête sur le corps de M. Key, a été appelé, et a produit devant la cour, d'abord un pistolet de Derringer qui lui avait été remis par un des témoins, presqu'aussitôt après l'événement ; puis les vêtements ensanglantés de la victime dont la vue a causé une sensation pénible dans l'auditoire. L'examen de ces vêtements, des trous faits par les balles, des objets trouvés dans les poches, clés, mouchoir, étui de jumelles d'opéra, ont composé en substance l'interrogatoire de M. Woodward, qui a remis ensuite le tout entre les mains du marshall.

Puis est venue la déposition du docteur Cooledge, qui rend compte des blessures qu'il a été appelé à examiner, et entre les mains de qui M. Key a expiré.

Il déclare que la mort a été le résultat d'une blessure faite à la poitrine par une balle qu'il en a extraite. Cette balle est présentée au jury. Elle ne correspond pas au pistolet Derringer, trouvé sur le trottoir après l'événement et a dû provenir d'une autre arme.

Le dernier témoin appelé par la poursuite est M. Charles Winder, qui a coopéré à l'enquête du coroner et donne divers détails sur les objets trouvés dans les poches des vêtements de M. Key.

Après cette déposition, le ministère public annonce la clôture des témoignages à charge. Mais la défense exige qu'il fasse appeler encore MM. Butterwell, Woodbridge et R. J. Walker, connus pour être plus au courant que personne des détails de l'événement. M. Ratcliffe appuie cette motion, dans un plaidoyer véhément, où il impugne avec une grande vivacité les allures de la poursuite. L'attorney de district, M. Ould, lui répond avec non moins de chaleur et le débat se prolonge jusqu'à la fin de l'audience.—*Courrier des E. U.*

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à cet atelier toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût, et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTRÉAL.

Jeudi, 14 Avril 1859.

LE COUREUR DES PAYS D'EN HAUT.

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage qui paraitra dans le "PAYS" dès que la session sera ajournee, c'est-à-dire au commencement de mai. Cet ouvrage ecrit par M. George Albany, et traduit en Français par notre collaborateur M. Chevalier, est d'un interêt plus grand encore que les "Trappeurs de la baie d'Hudson." Nous ne doutons pas qu'il n'obtienne un succès aussi vaste que cette dernière œuvre. Les scènes se passent au Canada et sur le territoire de la baie d'Hudson.

Rachat des Droits Seigneuriaux

Chose singulière ! Le *Pays*, journal de l'opposition, se trouve obligé de défendre le gouvernement contre les attaques de ses propres amis, au sujet du plan proposé par M. Cartier pour accorder une nouvelle aide aux censitaires du Bas-Canada.

Nous avons dit, dans notre dernière feuille, ce que nous pensions de ce plan, et nous avons signalé les objections auxquelles, suivant nous, il peut être sujet. Cependant, en vue de l'importance de de la réforme qu'il s'agit d'opérer, nous avons cru qu'il valait mieux l'accepter, et nous avons approuvé le vote de nos amis en chambre. Mais voilà que la *Gazette* de Montréal entre dans une grande furie, et dénonce le projet ministériel comme pourrait le faire l'ennemi le plus acharné. Le motif de cette défection subite n'est pas dans l'augmentation de la dette publique; son correspondant parlementaire se donne beaucoup de mal pour prouver que la province, en s'obligeant à racheter les droits casuels qui se montent à cinq cent mille louis, outre le fonds créé par l'acte de 1854—en donnant une somme égale au Haut-Canada, et en augmentant la part que devaient avoir les townships du Bas-Canada dans le fonds d'emprunt municipal, n'a pas encouru de nouvelles obligations ! Il ne réside pas non plus dans les inspirations d'une conscience scrupuleuse qui se révolte à la vue d'une injustice ou d'un crime politique.

La *Gazette* a trempé dans toutes les intrigues, dans toutes les saletés dont l'administration actuelle s'est rendue coupable. La *Gazette* a excusé, de fait, le double serment des ministres, et la fraude au moyen de laquelle ils ont gardé leurs siéges sans demander la sanction de leurs électeurs, puisqu'elle a continué à leur donner son appui, avec une docilité sans exemple. Quel peut donc être ce motif ? Le voici : c'est que le séminaire de St-Sulpice est trop bien traité, et que les propositions de M. Cartier assurent à cette corporation des avantages trop considérables. Il y a bien aussi un autre prétexte tiré du fait que la paroisse et la cité de Montréal ne sont pas admises à partager dans l'aise accordée aux censitaires des autres parties de la seigneurie de l'Ile de Montréal ; mais la principale objection se rattache au prétendu favoritisme dont les messieurs du Séminaire de St.-Sulpice auraient été l'objet.

Assurément, on ne nous accusera pas d'être préjugé en faveur des corporations religieuses, ou en faveur d'aucun autre corps politique, lorsqu'il s'agit de l'acquisition ou de la possession d'immeubles. Nous avons eu plus d'une occasion d'exposer nos vues là-dessus, et nous avons été fortement attaqué par les journaux politico-religieux à cause de nos principes ultra-libéraux sur cette matière. Tandis que la *Gazette* lançait ses foudres contre l'opposition et se traînait à plat ventre aux pieds du pouvoir, nous avons soutenu cette même opposition dans les luttes qu'elle a livrées pour restreindre les privilèges des corporations religieuses, les considérant opposés au bien-être de la société et au développement de la prospérité générale. Mais nous n'avons jamais eu deux poids et deux mesures ; nous avons toujours demandé justice égale pour tous, et nous avons respecté les droits acquis, tout démocrate que nous sommes, et tout communiste et niveleur qu'on nous représente.

Avant la conquête, le séminaire de St.-Sulpice possédait certaine, seigneuries dont les titres ont été reconnus par le gouvernement anglais. En 1840, après les violentes secousses d'une révolution qui avait surexcité le sentiment breton, ces titres furent l'objet d'une vive contestation dans la presse et dans les conseils du gouvernement d'alors, et le Conseil Spécial passa une ordonnance qui, tout en maintenant les Sulpiciens dans la possession de leurs propriétés, leur imposait des conditions arbitraires qui ne résultaient pas de leurs titres primitifs. Pour ce que nous en savons, ces conditions ont été remplies, et il s'agit maintenant de changer, dans les seigneuries qui leur appartiennent, la tenure seigneuriale actuelle en une tenure libre. Que fait le gouvernement ? Il leur accorde une indemnité pour les cens et rentes, pour les lods et ventes et autres droits casuels, dans les seigneuries de St.-Sulpice et du Lac des Deux-Montagnes, et dans les parties de la seigneurie de l'Isle de Montréal en dehors de la ville et de la paroisse ; rien qui ne soit accordé à tous les autres seigneurs. Il s'engage à leur payer une certaine somme pour aider les censitaires à racheter les droits casuels, et il leur abandonne toutes les terres non concédées. Les autres seigneurs ont cela, et de plus, ils peuvent disposer comme ils l'entendront de ces terres non concédées, tandis que les Sulpiciens ne peuvent en employer le prix que dans l'acquisition d'effets publics et d'hypothèques. Réellement, il faut avoir de singulières notions de justice et d'équité pour y trouver à redire. Passons maintenant à ce qui regarde la paroisse et la cité de Montréal.

Nous regrettons que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'accorder une aide à ceux qui n'ont pas encore commué. D'un autre côté, les commutations ayant eu lieu principalement dans les limites indiquées en dernier lieu, il aurait été difficile de distribuer cette aide d'une manière équitable entre ceux qui ont commué et ceux qui ne l'ont pas fait. Mais les seigneurs, par les résolutions dont il s'agit, n'obtiennent rien de plus que ce à quoi ils avaient déjà droit, tant en vertu de leurs titres qu'en vertu de l'ordonnance de 1840. Toute la différence, c'est que la commutation, au lieu d'être facultative, sera forcée, et que les seigneurs, lors de la première mutation de chaque propriété, toucheront un seizième de sa valeur. Aujourd'hui, ils ont droit à cette indemnité, chaque fois qu'un propriétaire veut commuer, et ils retirent annuellement les sommes qui représentent les cens et rentes. La commutation compulsoire les privera, pour toujours, du droit de lods et ventes, et affranchira tout ce qui est encore tenu sous le régime seigneurial. Quel malheur !

La *Gazette* fait grand bruit à propos des arrérages de droits seigneuriaux qui seraient abandonnés au Séminaire après avoir été déclarés, par l'ordonnance en question, la propriété du gouvernement. Elle ne dit pas que ces arrérages sont mis en ligne de compte dans l'aide que le gouvernement accorde aux censitaires, et qu'il ne les lui abandonne que pour valable considération.

La *Gazette* a un correspondant qui a écrit une lettre dont l'objet "est d'exposer aux protestants l'une des intrigues du clergé catholique Romain, que M. le procureur-général Cartier, au nom du gouvernement du Canada, se propose d'imposer au peuple, sous le nom de résolutions seigneuriales." C'est dans l'écrit de ce correspondant que la *Gazette* puise ses objections et ses arguments. Nous ne savons quel est cet individu, mais à coup sûr, ce n'est pas lui qui a inventé la poudre ni quoi que ce soit. Nous ne parlons ni au nom du catholocisme ni au nom du protestantisme ; nous parlons au nom bon sens, de la justice et de la raison, et nous croyons que les résolutions de M. Cartier, malgré les objections que nous y avons, valent encore beaucoup mieux qu'aucun plan que la *Gazette* ou son correspondant pourraient proposer.

Taxe Postale.

Nous avons dit que nous reviendrions sur les résolutions que l'hon. M. Smith se propose de faire passer ; reproduisons d'abord la 5e clause concernant le taux des lettres :

5.—Que pour simplifier et diminuer les affaires du bureau de poste, toutes les lettres transmises par la malle en Canada devraient être affranchies, et que dans le but de rendre obligatoire l'affranchissement, il sera exigé un port de sept cents et demi au lieu de cinq sur les lettres d'une demi-once non affranchies et transmises en n'importe quel endroit de la province, et sur celles non affranchies laissées à la poste pour les malles anglaises, pour les autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ou pour les Etats-Unis, telle addition au port ordinaire—qui n'excédera en aucun cas le double du port établi — dont le maître général des postes pourra convenir avec les autorités postales de ce pays, à l'effet de rendre l'affranchissement obligatoire ; et que dans le but d'adopter les transaction de la poste au cours décimal, il est expédi nt que le port de lettre à l'intérieur (3 deniers) soit remplacé par son équivalent, c'est-à-dire cinq cents pour la lettre d'une demi-once ; le prix d'annonce d'une lettre de rebut (*dead letter*) (3 farthings) à deux cents ; pour renvoyer une lettre de rebut à son auteur, un denier à trois cents, et que dans tous les cas, où le port est d'un denier ou d'un sou, il soit remplacé par celui de deux cents ou d'un cent.

Cette clause n'est pas seulement vicieuse, mais elle est tyrannique. M. Smith augmentera par ce moyen le taux des lettres, et chargera d'un nouvel impôt les classes marchandes déjà si lourdement frappées par le tarif de M. Galt.

Nous n'aurions pas d'objection à ce que l'on obligeât les gens à affranchir leurs lettres ; mais si l'on doit prendre une semblable mesure que ne suit-t-on l'exemple des Etats-Unis, qui, pour trois cents, expédient leurs lettres à trois mille milles ? Ils ont rendu l'affranchissement forcé, cela est vrai ; mais aussi en rédigeant le bill ils ont eu soin de diminuer de près de moitié le taux ordinaire des postes. M. Smith n'a pas procédé de même. Non seulement son taux n'est pas diminué, mais il est augmenté, et la prétendue prime d'encouragement qu'il offre à ceux qui affranchiront leurs lettres avant de les confier aux bureaux de poste est une absurdité indigne d'un gouvernement qui se respecte.

Il faut de l'argent au ministère ; il lui en faut à tout prix et voilà pourquoi M. Smith vient après son collègue, M. Galt, accroître les charges qui écrasent le négoce. Et pourquoi cela ? Pour payer quelques gros et gras fonctionnaires, comme les greffiers de la cour de paix de Montréal, par exemple, dont l'un reçoit bon an mal an, sept à huit mille piastres, ou comme cette foule de parasites qui vivent au siége du gouvernement, sans autre emploi que d'applaudir à ses actes, de lui fournir une majorité parlementaire, et de répandre la corruption parmi les habitants de nos campagnes. Tout cela, c'est la suite du système imaginé par M. Hincks, de désastreuse mémoire, et suivi avec tant de fidélité par M. Cartier, un de ces hommes politiques qui semblent nés pour la ruine des pays qui se laissent exploiter par eux.

Les résolutions postales de M. Smith ne relèveront pas plus la position financière du Canada que le tarif de M. Galt.

Parlant de la première résolution, relative à la taxe d'un cent mise sur chaque numéro de journal, un de nos confrères dit avec raison :

"Comme on le voit, il s'agit de rétablir en l'augmentant, un impot heureusement effacé de notre budjet depuis 1854. Alors.... mais depuis on a creusé sous nos pas le gouffre du déficit, l'on charge grain de sable à grain de sable les matériaux nécessaires à le combler. Nous craignons bien qu'il ne soit trop tard. Quand sur une eau stagnante le temps amène une végétation cryptogamique, qui en couvre la surface et la fait ressembler a un terrain verdoyant, l'œil peut être trompé à distance, mais vu de près l'abîme est là et nul n'ose s'aventurer à en sonder la profondeur. Il en est ainsi de nos finances ; une mince conche d'or à la surface, jetters ses miroitements séducteurs aux yeux des gens qui ignorent *l art de grouper des chiffres*, mais le double fond de la caisse sera toujours vide."

Etonnez-vous que nous fournissions tant d'émigrants aux Etats-Unis ? étonnez-vous que les immigrants européens ne veuillent pas s'arrêter au Canada ; étonnez-vous que la misère, le découragement règnent parmi nos populations ouvrières et même agricoles. Tant que le Canada sera régi par des ministres aussi peu scrupuleux et aussi ineptes que M. Cartier et ses séides, nous devrons renoncer à tout espoir de prospérité.

Dès son avènement au pouvoir, en 1854, nous avons prédit ce qui arriverait. Nos adversaires ont cru que nous voulions tromper le peuple. Qui d'eux ou de nous avait raison ?

M. Hincks, le Canadien, et M. Cartier.

Nous empruntons les lignes suivantes à un article publié dans le dernier numéro du *National* de Québec :

"Pendant de longues années, la "cliquocratie" du *Canadien*, écrivait, chaque jour, cinq ou six colonnes pour chanter, au rez-de-chaussée comme près du toit, les louanges de M. Hincks et celles des hommes publics qui le servaient si bien alors.

"Les choses sont bien changées !

"Voici ce que le *Canadien* pénitent nous dit, dans son numéro de mercredi, de cette même politique Hincks, qui faisait pourtant ses délices, et qu'il répudie aujourd'hui avec tant de force dans l'espérance de se faire pardonner, sans doute, de défendre M. Cartier, jusqu'à ce que celui-ci ne puisse plus à son tour faire du bien au *Canadien* et du mal au pays.

"Voici les propres mots du *Canadien*. C'est à n'en pas croire ses yeux :

"LA RACE SUPERIEURE EN GOGUETTE.

"Les anciens constituants de M. Hincks, dans le Haut-Canada, lui préparent une ovation. Pourvu que la *race inférieure* ne s'oublie pas jusqu'à les imiter par entrainement.

"M. Hincks a aujourd'hui la récompense de son machiavélisme politique dans son gouvernement noir des Barbades ; mais s'il y a un homme dont l'histoire du Bas-Canada flétrira les manœuvres et les opérations machiavéliques, ce sera bien celui-là. Ses succès actuels ne nous en imposent pas assez pour nous faire prendre le change sur le rôle qu'il a joué parmi nous et sur la part qu'il a prise aux méfaits administratifs de son temps. Nos embarras financiers d'aujourd'hui sont la conséquence de ses plans échevelés, qui n'ont profité qu'à lui et compromis l'avenir du pays."

"Que vont dire, après cela, tous les bons ministériels du temps, les écrivains comme les lecteurs trop crédules du *Canadien* lui-même ?

"Vous, messieurs Taché, oncle et neveu, que pensez-vous aujourd'hui des "méfaits administratifs" de M. Hincks, votre idole, à qui vous avez tant sacrifié ?

"Et vous, M. Cartier, que dites-vous des "opérations machiavéliques" que vous défendiez avec tant de patriotisme, pour "compromettre l'avenir du pays" ? C'est votre ami qui vous donne le soufflet ; mais c'est le pays, malheureusement, qui en ressent aujourd'hui tout le mal et non pas vous, ministériels de tous les âges, et panégyristes si officieux de tous les pouvoirs.

"Toute votre politique n'était donc qu'une duperie ? C'est le *Canadien* qui le prouve ! Bien vite, il en dira autant de la politique actuelle de M. Cartier, et ses lecteurs pourront encore une fois de plus juger de toute la valeur de cette machine politique.

"Sans doute, comme dit le *Canadien*, que l'histoire flétrira "les manœuvres machiavéliques de M. Hincks," mais elle devra dire aussi que cet homme public savait au moins ménager ses propres nationaux et leurs intérêts particuliers. Avec l'argent et les votes du Bas-Canada, il couvrait habilement le Haut-Canada de chemins de fer et d'améliorations. S'il dépouillait le Bas-Canada, c'était au moins pour faire fleurir le Haut. Cependant, l'histoire du Bas-Canada aura bien raison de flétrir un tel homme ; mais que devra-t-elle dire, cette même histoire, de M. Cartier, qui a humilié sa propre nationalité pour l'agrandissement de ses ennemis ; de celui qui, loin de protéger ses nationaux, les a pour ainsi dire vendus à des intérêts étrangers ?

"Lequel de ces deux hommes est le plus coupable aux yeux du Bas-Canda ? N'est-ce pas M. Cartier, que défendent encore, pour le moment, les mêmes hommes qui défendaient aussi M. Hincks ?

"En effet, M. Hincks a-t-il jamais osé faire de la représentation basée sur la population une question libre ? A-t-il osé fixer le siége du gouvernement même dans le Haut-Canada ? Non. Dans son désir extrême de favoriser les banques leur a-t-il jeté en pâture le bill d'usure ? Dans son désir de favoriser le protestantisme, a-t-il protégé les orangistes ? Non. A-t-il jamais gouverné une section de pays par une majorité constante de l'autre ? Non ! Aurait-il, pour le plaisir de conserver un instrument facile, retenu dans son cabinet un ministre élu par *quinze mille votes ?* Non. M. Hincks a-t-il osé jouer avec le serme nt, avec la constitution ? Non, certainement. A-t-ils jamais exclu jusqu'au dernier ministre canadien-français dans la chambre basse ? Non, il eût rougi d'un exclusivisme aussi odieux même envers des étrangers. A-t-il jamais insulté le plus haut tribunal du pays ? A-t-il jamais mérité la flagellation publique et si sanglante du corps intelligent de tout le barreau de sa propre localité ? Non, non ! Cependant, M. Cartier, après avoir soutenu les plus mauvaises inspirations de M. Hincks, a fait et mérité tout cela plus que lui et beaucoup d'autres choses, humiliant d'abord sa propre nationalité et dégradant le pays tout entier et ses institutions politiques.

"Lequel des deux l'histoire flétrirera-t-elle donc davantage ?

"M. Hincks a joué avec notre argent que lui votait si facilement M. Cartier ; mais les questions d'argent peuvent toujours se régler avec l'argent.

"M. Cartier, au contraire, a joué avec tous les principes fondamentaux de notre existence politique et nationale, il a appris au peuple à se rire de toutes les lois, à se servir du droit de la force, de la violence et de la corruption !

"Il ne s'agit donc plus ici d'une question d'argent que l'on peut régler avec de l'argent. Une semblable politique, au contraire, ne se lave que trop souvent dans le sang, entrainant avec elle la dégradation des peuples. Telle est la politique de M. Cartier !

"Que dira donc l'histoire du Bas-Canada d'un tel homme public ? N'attendez donc pas qu'il soit dans l'impuissance pour le flétrir, comme vous le faites aujourd'hui de M. Hincks, qui, sur toutes les questions autres que les questions monétaires, savait au moins se faire respecter dans sa position de premier ministre ; autrement il sera trop tard. Pour M. Cartier et ses amis, l'histoire sera évidemment impitoyable.

"C'est en vain que le *Canadien* reconnait aujourd'hui les effets funestes de la politique Hincks, puisqu'il la perpétue plus honteusement encore en soutenant celle de ses dignes héritiers, plus coupables que lui."

Le Pays.

Sous ce titre, on lit dans le *Courrier du Canada* du 11 avril :

"Le *Pays* n'a pas reproduit notre réponse à la lettre que M. Chevalier a fait insérer contre nous dans cette feuille ; c'est ainsi que les rédacteurs de ce journal pratiquent la justice et entendent la liberté de la presse et la bonne foi dans la discussion. Il faut remarquer que M. Chevalier lui-même est un des rédacteurs du *Pays*. Nous nous sommes fait un devoir de reproduire la lettre de M. Chevalier ; l'obstination du *Pays* à ne pas reproduire notre réponse, après avoir officieusement et officiellement inséré la lettre de M. Chevalier, sera compris, de ceux qui peuvent et veulent comprendre les choses."

Suivent des injures à l'adresse de la *Ruche Littéraire* et de son rédacteur.

Que répondre au *Courrier du Canada ?* Quand on ment avec autant d'impudeur, on ne peut avoir droit à la considération, et quand on est journaliste et qu'on publie des faussetés aussi palpables et avec connaissance de cause on devrait être mis au banc de la presse.

La lettre dont parle M. Taché a été insérée dans les colonnes du *Pays* tri-hebdomadaire No. 35, vol. 8, et dans celle du *Pays* hebdomadaire, No. 13, vol. 8 ; elle y a même été insérée avec un entrefilet appelant l'attention des lecteurs sur son contenu.

Nous espérons que les journaux de Québec reproduiront ces quelques lignes.

Les Malheurs de l'Italie.

II.

Il y a des contradictions bien singulières.

Depuis notre enfance nous entendons parler des devoirs de la France, de sa mission à travers les peuples, de son esprit de générosité et de sacrifice. Nous sommes habitués à la voir représenter comme ne regardant jamais derrière elle quand il s'agit d'une noble cause. C'est même le caractère qu'on lui donne par opposition à d'autres nations, non moins fortes peut-être, mais beaucoup moins désintéressées. Les grandes pages de notre histoire sont des pages de dévouement, les pages néfastes sont des pages d'égoïsme. Nous nous laissons rayer pour ainsi dire de la liste des puissances quand nous laissons consommer le partage de la Pologne, et nous ne nous relevons que quand nous aidons à l'émancipation de l'Amérique. C'est du moins ce que l'on nous a enseigné dans les écoles.

Aujourd'hui, on voudrait changer tout cela, et faire pis que de placer le cœur de la France dans ses intérêts : on voudrait le supprimer, et l'objection que les capables font contre l'élan national en faveur de l'Italie, c'est cette interrogation qu'ils croient triomphante :

Quels services l'Italie a-t-elle rendus à la France, et en vertu de quels droits peut-elle réclamer notre appui ?

On pourrait répondre : La France a secouru la Turquie, elle l'a sauvée pour longtemps ; quels services la Turquie avait-elle rendus à la France ?

D'ailleurs, depuis quand professe-t-on cette morale qui voudrait que l'on ne rendit service qu'à ceux qui vous en ont rendus ? Il faut bien que quelqu'un commence. C'est au fort à venir au secours du faible, au riche à ouvrir ses trésors au pauvre. Lors même que l'Italie ne nous aurait été d'aucune espèce d'utilité, lors même que nous aurions eu, en certaines circonstances, à nous plaindre de quelques-unes de ses populations, elle est malheureuse, elle tend ses mains suppliantes vers nous ; devons-nous oublier les précédents qui nous ont élevés si haut, et tout à coup nous renfermer dans l'etroite maxime : "Chacun pour soi ?"

Mais laissons de côté, pour un instant, le désintéressement par lequel on se grandit, et l'esprit de sacrifice par lequel on mérite la gloire.

Il y a services et services. Un service ne se traduit pas toujours par une alliance, par une aide matérielle. Comme nous le disions un jour: Vierges que Raphaël a peintes, détachez-vous de vos toiles ; statues que Michel Ange a taillées, descendez de vos piédestaux ; venez plaider pour l'Italie. Dante, Arioste, Colomb, Vinci, Tasse, Galilée, Vico, Beccaria, racontez les services que votre patrie a rendus, non pas seulement à la France, mais au monde !

Dieu nous garde de jamais rapetisser notre pays, même dans le meilleur des sentiments ! La France marche depuis plusieurs siècles à la tête de la civilisation, et n'emprunte plus rien à personne. Mais à qui le doit-elle, si ce n'est à l'Italie ? Ne nous a-t-on pas appris à tous quelle influence eurent sur le développement intellectuel de la France les érudits de l'Italie du quinzième siècle, les artistes et les poëtes du seizième ? L'Italie fut pour nous ce que la Grèce fut pour Rome. Envahis, conquis, emmenés en esclavage, les Grecs devinrent les maîtres des Latins. Les Italiens furent de même les maîtres des Français. C'est à leur école que nos artistes se formèrent, que nos poëtes régularisèrent leur muse, que nos philosophes et nos légistes rectifièrent leurs systèmes. Dans nos musées, dans nos monuments, dans nos livres, nous heurtons à chaque instant l'Italie. Une éducation française n'est complète que par un voyage en Italie.

Il est vrai que les services dont nous parlons ne peuvent guère s'estimer à une valeur donnée, mais ils n'en sont pas moins incontestables ; les nier, ce serait nier la lumière du soleil. Nous jouissons tous les jours des fruits et des intérêts qu'ils ont rapportés. Il n'est pas un Français instruit qui n'ait dans ses veines intellectuelles quelque peu du sang moral italien.

Et vous venez poser la question : Quel service la France a-t-elle reçu de l'Italie ? Mais faites donc l'histoire d'une branche quelconque de l'érudition, des des beaux arts et des arts d'agrément du commerce, des sciences naturelles, physiques ou médicales, vous remonterez toujours par quelque côté à l'Italie. Il n'est pas jusqu'aux plus riches séries de nos industries nationales qui n'aboutissent à cette origine. Rappelez-vous les ouvriers que fit venir Louis XI, ceux qu'appelèrent Louis XII, François 1er et Henri IV ? rappelez-vous les découvertes commerciales des Vénitiens et des Génois. Parcourez la liste des grands inventeurs, depuis Flavio Goia jusqu'à Vésale, depuis Alonzo Finiguerra jusqu'à Evangelista Terricelli, depuis André Verrochio jusqu'à Galvani, sans en citer des milliers d'autres !

Malheureusement, le vrai symbole de l'Italie, c'est Colomb découvrant un nouveau monde, mais non pas pour l'Italie, pour d'autres, pour des ingrats, payé de ses fatigues par la prison, déshérité de sa gloire, et ne donnant pas même son nom au monde qu'il a trouvé.

Sic vos non vobis, voilà la triste devise de la pensée italienne, toujours travaillant, toujours agissant, toujours trouvant, toujours persécutée, martyrisée, déshéritée !

Un Autrichien règne sur Venise. Quelques lourdes frégates allemandes ont remplacé cette marine qui faisait la loi dans le Levant, qui rendait possibles les croisades, qui livrait bataille aux Turcs. Dans le monde qu'a trouvé Colomb, la bannière italienne ne flotte même pas sur le plus petit coin de terre. Les Italiens ne jouissent de rien de ce qu'ils ont donné aux autres. Les sueurs des Lombards, les impôts qu'ils gagnent si péniblement servent à payer les Croates qui font régner l'ordre à Milan. Il n'est pas jusqu'aux solfatares de Naples qui ne fournissent la poudre avec laquelle on opprime la Péninsule !

Voilà le grand malheur moral de l'Italie : avoir été utile à tous, l'être encore ; avoir enseigné, devancé intellectuellement tous les autres et être dominée par les moins intelligens ; pouvoir présenter à la civilisation une liste de bienfaiteurs et d'initiateurs remplie des plus grands noms, et entendre demander : Quels services as-tu rendus ?

D'où vient maintenant cette triste impuissance pour soi-même de la part d'une nationalité extérieurement si puissante ? Quelles caures fatales ont livré l'Italie à la situation où elle est plongée, et dont elle est aujourd'hui résolue à sortir ? Il n'y a pas besoin d'être profond historien pour l'indiquer et même pour le faire comprendre.

En attendant, nous croyons que l'Italie, interpellée sur les services qu'elle a rendus, peut hardiment monter au Capitole des peuples et leur dire : Tel jour je vous ai tirés de l'ignorance et de la barbarie ; tel jour je vous ai restitué les anciens, tel autre j'ai préparé les modernes ; tel jour je vous ai donné la boussole, tel autre l'Amérique ; tel jour Raphaël, tel jour Galilée ; tel jour la physique, tel autre l'anatomie ; tel jour la peinture, tel autre la gravure ; tel jour un art magnifique, tel autre une industrie superbe. Fouillez chacun de vos progrès, vous y trouverez l'Italie !

Ces services en valent bien d'autres, ce semble.

D'ailleurs, où sont ceux de l'Autriche ? Quels bienfaiteurs de l'humanité lui devons-nous, à moins que ce ne soient les Shawarzemberg, les Radetzki et les Haynau ? Entre les héros de l'Italie et ceux-là, personne n'est embarrassé pour choisir. Ici le progrès, là le contraire ; ici l'émancipation intellectuelle, là le triomphe de la force !—*Siècle*

Notions Utiles.

XIII.

LES ENGINS D'ERICSON.

Ces sortes d'*engin* viennent de recevoir une application pratique des plus précieuses. On sait que M. Ericson n'a pas réussi à rendre utile pour la navigation ou la grande industrie, l'idée qu'il avait de substituer l'air échauffé à la vapeur d'eau. Maintenant il y a succès complet là où on n'exige pas une force de plus de cinq chevaux.

On a déjà fait, à New-York, plus d'un cent de ces machines avec cylindres de six, huit, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente-deux pouces de diamètre. Nous avons eu nous-même la surprise et le plaisir d'en voir en opération. L'Appareil est simple, petit, compact,—il fonctionne régulièrement et a l'air et doit être parfaitement sûr. Il n'y a pas de chaudière et il va sans dire qu'on ne se sert pas d'eau mais d'air atmosphérique. Ces machines sont d'une économie extraordinaire sous tous rapports : elles sont comparativement à bon marché et prennent bien peu de combustible—18 à 20 cents de charbon suffisent pour faire opérer, pendant dix heures, deux presses d'imprimerie. Elles exigent aussi peu d'attention de la part de celui qui en est chargé. Nous avons seulement remarqué un petit bruit désagréable.

Ces appareils se placent partout et s'adaptent à une cheminée ordinaire comme un poêle. Entr'autres avantages secondaires, on peut mettre à profit la chaleur produite ou expulsée pour le chauffage des appartement, etc.

Quoiqu'il en soit, la force d'expansion de l'air surchauffé ne peut égaler celle de la vapeur d'eau qui est très considérable sous la pression d'une atmosphère, le volume de la vapeur d'eau est 1698 fois celui de l'eau et lorsque cette même vapeur est comprimée elle est d'une force double de celle de la poudre.

Les engins à air chaud ont une force constante et uniforme ; il n'en est pas de même des machines à vapeur d'eau ; leur pouvoir peut augmenter à volonté depuis dix livres au pouce carré jusqu'à quatre-vingt-dix ou cent et plus, et c'est la un avantage marqué pour les usines qui ont besoin de temps à autre de plus ou moins de pouvoir.

Cependant il y a tout lieu de croire que la nouvelle puissance motrice l'emportera sur la vapeur dans les petites opérations. La belle théorie d'Ericson se trouve ainsi en partie utilisée.

CORRESPONDANCES.

MM. les Rédacteurs,

Il n'est sorte de bruits que l'on ne se plaise à répandre sur le compte de la *Ruche Littéraire* ; mais il en est un surtout que je désire faire cesser : c'est que MM. Chevalier et Cherrier ne sont pas les seuls rédacteur et éditeur-propriétaires de cette publication, et que la maison en librairie qui doit ouvrir en mai prochain, sous les nom et raison de M. E. Pelletier et Cie, et dont l'annonce se trouve sur notre couvert, ait quelque chose à faire avec notre publication, pas plus que M. Chevalier et moi avons à faire avec la maison en question.

J'ai l'honneur d'être,
MM. les Rédacteurs,
Votre, etc., etc.,
G. HYPOLITE CHERRIER,
Editeur-propriétaire.

MONTREAL, 13 avril 1859.

TRIBUNAUX.

Cour du Banc de la Reine.

Présent :—L'hon. P. C. AYLWIN.

AUDIENCE, du 12 avril.

Le nommé Clément Lamoureux, prévenu de parjure, est amené à la barre.

M. Cassidy est chargé de sa défense et obtient son acquittement.

Marie Clarisse Brissette, accusée d'avoir, le 17 d'Octobre dernier, mis le feu à la maison de Michel Lessard, comparaît ensuite.

Elle est défendue par M. Price, acquittée et mise en liberté.

A la requête de M. Monk, procureur de la reine, son honneur le juge Aylwin prononce la sentence contre Jeremiah Butler, trouvé coupable d'avoir frappé Thimothy McCarthy, avec intention de lui faire du mal corporel grave, et le condamne à un an d'emprisonnement dans la prison commune.

AFFAIRE DEGUERNE.

En prononçant la sentence dans l'affaire Deguerne, le juge Aylwin dit :

"Il m'est pénible, Jules Deguerne et Edouard Forrest de voir des gens comme vous, aussi en dehors du commun, s'abaisser jusqu'à commettre des actes aussi vils que ceux dont vous avez été convaincus,—des gens comme vous, oublier les liens qui les attachent à la vieille France, et *disgraciant* dans cette nouvelle France leur pays dont il devraient soutenir la réputation. Sans égard pour la sainteté de la confiance qu'on avait eue en vous, vous avez volé la personne qui s'était fiée à vous au point de vous louer une partie de sa maison. La justice doit avoir son cours et les lois doivent être appliquées contre vous. Quant vous avez été arrêtés, vous avez manifesté le désir de rendre les objets que vous avez volés, cela prouve qu'il vous reste un peu d'honneur et de vertu. Vous êtes jeunes encore. Il faut espérer qu'après une réclusion au pénitencier vous redeviendrez de bons citoyens et vous vous laverez de la tache qui vous couvre. Le rang et la position que vous occupiez, jadis dans la société auraient dû être des garanties que vous ne vous dégraderiez pas en tombant au plus infime degré du système social ; et pour vous prouver que les lois doivent être respectées, il est de mon devoir de prononcer la sentence pour le crime dont vous avez été convaincus. La sentence de cette cour est que vous soyez tous deux enfermés au pénitencier provincial pendant deux années."

La cour s'ajourne ensuite, pour s'assembler *pro forma*, le lendemain à dix heures.

Les sentences doivent être rendues jeudi prochain.

—A l'audience du 31 mars 1859, la cour supérieure, présidée par M. le juge Badgley a condamné par reprise d'instance, M. Ch. A. M. Globensky et dame Virginie Lambert Dumont, son épouse, à £5, cours actuel de cette province pour dommages et intérêts causés à dame Louise Lukin, veuve d'Ed. Martial Leprohon, le demandeur en cette cause, son époux décédé, Edouard Philippe Leprohon, Jean Lucien Leprohon, tous trois en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dudit feu Ed. M. Leprohon, pour avoir gardé ou fait garder un bac ou chaland pour leur profit pour traverser des personnes, bestiaux et voitures par la rivière Jésus, andessus du pont des demandeurs par reprise d'instance, mais dans les limites du privilége de ces derniers et aussi en ayant pratiqué et fait pratiquer pour leur profit illégalement au moyen de ce bac ou chaland des voies de passage et traverse pour le transport des personnes, bestiaux et voitures à travers ladite rivière Jésus, au mépris du statut provincial des 10e et 11e années, Victoria, chap. 99 et des droits acquis des demandeurs par reprise d'instance, et pour les priver depuis 1849 à l'année 1853, des droits et profits de péage dudit pont, tel que plus amplement mentionné et détaillé dans la déclaration du demandeur produite en cette cause, le tout avec intérêt sur ladite somme de £5, cours susdit, à compter de ce jour jusqu'au parfait paiement et aux dépens. Et la cour au désir des conclusions du demandeur a fait, par ces présentes, défense aux défendeurs par reprise d'instance de recevoir ou de tenir et maintenir ledit bac ou chaland, ou aucune autre voiture d'eau, pour au moyen d'iceux pratiquer pour leur profit à venir voie de passage ou traverse de personnes, bestiaux, voitures, dans les limites du susdit privilége desdits demandeurs par reprise d'instance.

FAITS DIVERS.

—Le *Globe* de mardi a, dans un article, dévoilé un des nouveaux moyens employés par M. A. Delisle, pour soutirer de l'argent au gouvernement. Nous publierons cet article dans un prochain numéro.

INSTITUT-CANADIEN.—La question suivante sera discutée ce soir : "L'électricité ne surpassera-t-elle jamais la vapeur en utilité ?"

—Les habitants des environs de Montréal, commencent à arriver en ville. Nous leur recommandons les deux hôtels *St.-Nicolas* sur la place Jacques-Cartier et *Richelieu* sur la rue St.-Vincent. Ces grands hôtels réunis ensemble et placés sous la direction habile de M. J. Beliveau offrent aux voyageurs tous les avantages désirables. A toute heure de la journée ils peuvent s'y faire servir leurs repas, et la table est excellente quoique les prix soient peut-être moins élevés qu'ailleurs. Ce qui n'empêche pas le double hôtel de tenir le premier rang parmi les établissements canadiens de ce genre.

Hier, six à sept goëlettes chargées de bois, sont venues mouiller dans le port de Montréal. Le vapeur *Victoria* de la compagnie Richelieu voyage entre notre ville et Sorel. Les glaces ne lui avaient pas permis, hier encore, de descendre plus bas que cette dernier localité. Le lac St.-Pierre n'était pas libre, quoique les banquises qui l'obtruent aient un peu marché depuis lundi ; le pont de glace devant Québec n'avait pas bougé. On pensait que les grandes marées l'emporteraient à la fin de la semaine. Mais le service directe par le fleuve, de Montréal à Québec ne sera probablement repris avant huit jours.

—Mardi dernier, M. le juge Aylwin a prononcé contre A. Bergeron et E. Forrest (autrement dits les Deguernes) une sentence de deux ans d'emprisonnement au pénitencier provincial.

COUR DE POLICE.—Jean Desmaison, charretier, est arrêté, sous accusation d'avoir, la nuit du vingt-huit mars dernier, volé la montre et l'habit d'un nommé Jacques Goyette, boucher, ladite montre étant de la valeur de 15 piastres. Le prisonnier plaide coupable, et en vertu de l'acte 20 Vict., chap. 27, sect. 3, il est condamné à trois mois de prison aux travaux forcés.

Cornelius Dery, jeune homme de 14 ans, est traduit sous soupçon de vol. Mais la preuve n'étant pas suffisante, et le prisonnier étant bien connu de la police comme un vagabond, il est condamné à £5, et à défaut de paiement à être emprisonné pour 2 mois.

Rose Kerns est accusée d'avoir volé trois paires de souliers en cuir vernis du magasin de M. Dangerfield ; elle plaide coupable, et est condamnée à six mois de prison aux travaux forcés.

LE CHEVALIER FALARDEAU.—On lit dans une correspondance écrite de Florence au *Herald* de Montréal :

"Le Canada est dignement représenté ici parmi nos artistes. Le chevalier Falardeau, né au Cap-Santé, près de Québec, est considéré à Florence comme l'un des artistes qui donnent les plus belles espérances. Personne n'est plus habile que lui comme copiste. Dans cette branche de l'art du peintre, son exécution est d'une fidélité que nul ne peut surpasser."

—L'Institut-Canadien accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

D'un AMI de l'Institut.

The City of the Sultan, par Miss Pardoe	1	vol.
Rattlin the Reefer, Marryat	1	"
The Midshipman, Maret	1	"
Hide and Seck, Collins	1	"
Rose d'Albert, James	1	"
The Commissioner, James	1	"
The Fate, James	1	"
Woman's Reward, Mme Norton	1	"
Ralph Rutherford, Fisher	1	"
Charles O'Malley, C. Lever	1	"
Arthur O'Leary, C. Lever	1	"
The Deerslayer, J. F. Cooper	1	"
The Path-finder, J. F. Cooper	1	"
The Pioneers, J. F. Cooper	1	"
Miles Wellingford, J. F. Cooper	1	"
Red Rover, J. F. Cooper	1	"
Mount Hope, Hollister	1	"
The adventures of Tom Stapleton, Moore	1	"
Ten thousand a year, Warren	1	"
The Countess of Lascelles, Reynolds	1	"
Wallace, the Hero of Scotland, Reynolds	1	"
Percy Ranthorpe, Mme Gare	1	"
Rienzi	1	"
Fortunes of Nigel	1	"
The Ocean Queen	1	"
The Rose of Ashurst	1	"
The Heirs of Randolph Albey	1	"
Devereux	1	"
Total	28	vols.

H. A. FISSIAULT,
Bibl. I.-C.

—La *Ruche Littéraire*, publication exclusivement littéraire, éditée à Montréal, petite rue Ste.-Thérèse, No. 11, paraît chaque mois avec 40 pages de matières presque entièrement originales.—Prix, $2 par an.

—Le port de Dunkerque offre en ce moment le spectacle d'un mouvement extraordinaire. Les armemens pour la pêche à la morue dans les mers du Nord et sur les côtes d'Islande se poursuivent avec la plus grande activité. Environ 150 navires, montés par 2,300 hommes d'équipage, se préparent à prendre la mer le 1er avril, jour fixé par une ordonnance du ministère de la marine. Ces navires n'emportent pas moins de 7 millions de kil., de sel et 60,000 tonnes vides. Si l'on joint à ces chiffres les vivres pour cinq mois consécutifs de mer, l'on peut se faire une idée de l'importance de cette industrie. Les frais d'armement, non compris la propriété, s'élèvent à deux millions de francs au moins.

Tous ces navires, qui appareilleront à la marée du matin, vers onze heures, sont des échantillons de la construction la plus solide à la fois et la plus élégante.

Les équipages sont composés de marins jeunes et intrépides, qui fourniront

plus tard à la marine de l'Etat des matelots endurcis au métier. La morue est peut-être de tous les poissons celui qui sert aux usages les plus variés. Sur le lieu de pêche, la tête donne une nourriture fraîche, saine et abondante aux marins ; la rogue sert d'appât à la pêche à la sardine ; les peaux font la meilleure colle de poisson ; les intestins et le foie donnent l'huile pour la corroierie, et l'huile, plus précieuse encore, qu'emploie la pharmacie. Le corps du poisson apporté en France, salé, nettoyé, après un détail de main d'œuvre, procure un aliment sain et substantiel. La morue séchée peut se transporter dans tous les les climats, partout elle est considérée comme une nourriture bonne et économique.

PAIN KILLER DE DAVIS.—D'après le rapport des pharmaciens de cette ville, nous pensons que pas une médecine n'a eu une vente aussi étendue que le Pain Killer. Ses précieuses qualités, pour guérir toutes espèces de douleurs, ne peuvent manquer d'être généralement appréciées, et pas une famille ne devrait être sans en avoir une bouteille, en cas d'accidents, ou d'attaque soudaine de dyssenterie, diarrhée, choléra morbus ou choléra asiatique.—*Montréal Transcript*.

Institut-Canadien.

SEANCE du 24 mars 1859.
Euclide Roy, président, au fauteuil.
Officiers présents : — MM. Roy, Badeaux, Archambault, Gaultier, Racicot et Fisciault.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance (17 mars).

M. le président annonce que la lecture de l'essai de M. Chevalier est remise à huit jours.

La question suivante est discutée : « Le système d'éducation nationale de l'Irlande devrait-il être mis en pratique en Canada ?"

M. Gonzalve Doutre parle dans l'affirmative, MM. Fisciault, Lanctot et F. S. Trudeau, dans la négative.

Après la réplique de M. Gonzalve Doutre, la question est mise aux voix et décidée dans le sens négatif.

La question suivante sera discutée dans huit jours :

« L'électricité ne surpassera-t-elle jamais la vapeur en utilité ?"

Inscrits dans l'affirmative : MM. P. Doutre, St.-Amand et L. Benjamin ; dans la négative : MM. Henneyman, Garnot et Macaulay.

M. Martin donne avis qu'il proposera à la 1ère séance du mois prochain, MM. Antoine Fortier, meublier, de Montréal, comme membre de l'Institut-Canadien.

Et la séance est levée.

[Par ordre]
L. E. RACICOT,
Sec.-Arch. I.-C.

Nominations.

BUREAU DU SECRETAIRE,
TORONTO, 9 avril 1859.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général nommer Aimé Lafontaine, écuier, juge puisné de la cour supérieure pour le Bas-Canada.

BUREAU DU SECRETAIRE,
TORONTO, 9 avril 1859.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général nommer les messieurs suivants commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

Dans et pour la paroisse de St.-Justin dans le comté de Maskinongé :

MM. Joseph Morin, Joseph Sicard de Carufel, Amable Sévigny, Norbert Duchesnay et David Gagnon.

Dans et pour la paroisse de Ste.-Ursule, dans le comté de Maskinongé :

MM. Pierre Grenier, François Lambert, Pierre Lessard, Léon Lupien, François St.-Cyr, fils, et Isaac Fournier.

[Ancienne commission datée 24 février, 1853, révoquée.]

PAR LE TELEGRAPHE.

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF.

TORONTO, 12 avril.

Le rapport du comité spécial, sur le bill pour permettre aux régistrateurs de pratiquer comme avocats, ayant été lu et M. Morris ayant proposé sa troisième lecture,

M. Patton s'oppose au principe du bill et demande l'ajournement à six mois.

Perdu par 25, contre 14.

Le bill est lu une troisième fois.

M. Knowlton présente un rapport du comité spécial sur le bill pour l'incorporation de l'académie de Roxton.

La considération du rapport est remise à demain.

Deuxième lecture du bill relatif à l'érection d'une galerie sur la rue des Fortifications à Montréal. Troisième lecture demain.

M. Seymour propose que le comité d'élection choisi, soit ajourné *sine die*. Emporté.

M. de Blaquière présente un rapport du comité choisi sur son bill pour la substitution de déclarations avec serments, dans certains procédés légaux et officiels.

Considération de ce rapport remise à jeudi.

La chambre procède à la lecture de certains bills privés.

TORONTO, 14 avril.

Présentation et lecture du rapport du comité des impressions, recommandant MM. Lovell, pour les impressions ; Dredge, pour les reliures ; Buntin, pour le papier. Les soumissions de ces messieurs étant pour dix ans.

Considération du rapport ajournée à vendredi.

L'hon. M. Morris donne avis que, vendredi prochain, il proposera une adresse à Son Ecellence demandant qu'on soumette, à cette chambre, un état de toutes les affaires pécuniaires et temporelles de la corporation du séminaire de St.-Sulpice de Montréal, du 1er janvier 1852, au 1er janvier dernier, en vertu de l'ordonnance incorporant ledit séminaire.

L'hon. M. Morris proposera aussi, vendredi prochain, un rapport de tout l'argent reçu par ladite corporation pour arrérages de lods et ventes dus avant la passation de ladite ordonnance et audessus de la somme de £ 44,000, dans la seigneurie de St.-Sulpice et du lac des Deux-Montagnes.

Troisième lecture du bill pour l'érection d'une galerie sur la ruelle des Fortifications à Montréal.

La 2e lecture du bill pour la consolidation de la dette publique ayant été proposée par M. Ross, M. Alexander se lève et parle à ce sujet au moment où la dépêche est expédiée.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

TORONTO, 11 avril.

Après l'expédition de la dépêche hier, la motion de M. Foley demandant que la pétition de John Montmagny, tavernier, pour l'indemniser de la perte de son hôtel, brulé en 1837 par les forces de la Reine, soit référée à un comité spécial, est perdue par 31 contre 57.

Quantité de bills sont considérés en comité, rapport en est sait, troisième lecture ordonnée.

Aujourd'hui, le gouvernement donne avis qu'il soumettra, jeudi, ses mesures au sujet de la compensation accordée aux membres et par rapport au chemin de fer du Nord.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et votés :

Pour imposer un droit sur les navires construits à l'étranger ;

Pour amender l'acte relatif à l'incorporation de la compagnie des magasins, docks et quais du St.-Laurent.

Pour la protection des colons du Bas-Canada, dans certains cas.

Pour régler le mesurage du charbon.

Pour amender l'acte relatif à l'importation des bestiaux et autres animaux ;

Pour incorporer la compagnie d'expédition l'Union.

La chambre se forme en comité sur le bill touchant les statuts du Haut-Canada.

TORONTO, 14 avril.

La discussion du rapport sur les résolutions relatives à la tenure seigneuriale occupe l'assemblée, après l'expédition du rapport.

M. Bureau propose en amendement, que cette chambre n'approuve pas ces résolutions, mais qu'il résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, pour lui exposer que le fonds d'emprunt municipal haut-canadien, au montant de $ 7,244,800, a été dépensé en améliorations publiques entre un grand nombre des municipalités du Haut-Canada, dont la plus grande partie ont cessé de payer l'intérêt des sommes par elles empruntées ;—que sur le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada, la somme de $ 4,374,800 reste encore disponible ; qu'il serait avantageux d'appliquer cette somme au rachat des droits seigneuriaux et aux améliorations publiques du Bas-Canada ; — qu'il plaise à Son Excellence de recommander à cette chambre que ladite balance du fonds d'emprunt municipal bas-canadien soit divisée de façon à donner à chaque municipalité du Bas-Canada une part proportionnée à sa population, en prenant en considération le montant déjà distribué ;—que la part qui peut être accordée aux municipalités situées sur les seigneuries soit affectée au paiement des cens et rentes qui excéderont deux sols par arpent et que la balance soit appliquée en déduction des cens et rentes restant ;—que la portion échéant aux townships soit appliquée à des fins municipales ;—que les £150,000 affectés au Haut-Canada en vertu de l'acte de 1854 soient ajoutés au fonds des réserves du clergé pour augmenter le fonds municipal du Haut-Canada ; — que la part dudit fonds qui peut échoir à telles municipalités qui sont endettées envers le fonds d'emprunt municipal soit répartie entre les municipalités qui ne sont pas endettées envers ce fonds, jusqu'à ces municipalités aient reçu un montant proportionné à leur population ; —que toutes les dettes faites aux fonds d'emprunts municipaux du Haut et du Bas-Canada, soient à l'avenir à la charge de la province, et que les municipalités soient libérées du paiement.

POUR : — Bourassa, Bureau, Drummond, Hébert, Jobin, Labelle, Laberge, Laframboise, Lemieux, Piché, D. Ross, Sincennes et Thibodeau. — 13.

CONTRE : — Aikens, Alleyn, Archambault, Baby, Beaubien, Bell, Bellingham, Benjamin, Brown, Burton, Barwell, J. Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cla k, Connor, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Finlayson, Foley, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Harcourt, Howard, Heath, Holmes, Howland, Lacoste, Laporte, Leboutillier, Loranger, McBeth, procureur-général McDonald, D. A. McDonald, J. S. McDonald, Mattice McCann, A. P. McDonald, McDougall, McKellar McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Mowat Munro, Ouimet, Panet, Playfair, Price Roblin, Roblin, Rose, James Ross, R. W. Scott, W. Scott, Sherwood, Simard, Sidney Smith, Sommerville, Starnes, Stirton, Talbot, Tassé, Terrill, Turcotte, Webb et Whitney. — 87.

Aujourd'hui, présentation d'un rapport des deux chambres recommandant l'acceptation de la soumission de MM. J. Lovel, pour impressions ; J. C. Dredge pour reliures, et Buntin pour papier à imprimer.

Première lecture du bill du conseil pour assurer l'indépendance du parlement.

On vote une adresse pour un état des noms des censitaires des côtes St.-Joseph, Ste.-Angélique, et Ste.-Marguerite dans la paroisse de St.-Jérome, comté D'argenteuil, tel qu'établie par les seigneurs de la seigneurie dans laquelle lesdites côtes sont situées ; et comme il a été certifié par les commissions seigneuriales, avec la date de l'occupation de ces censitaires, ainsi qu'en état du montant de compensations réclamées par lesdits seigneurs.

En réponse à M. J. S. MacDonald,

M. Cartier dit que les soumissions pour pêcheries n'ont pas encore été jugées.

M. McMicken fait une motion pour que son bill relatif au taux de l'intérèt devienne le premier ordre du jour.—Perdu sur division.

M. McMicken propose que le comité des contingents ait instruction de préciser le nombre d'articles dont se compose le compte des contingents de cette chambre et de faire rapport en donnant le nombre des employés, le montant de leur traitement, etc.

Mise aux voix cette motion est perdue,

ARRIVÉE DU CITY OF BALTIMORE.

NEW-YORK, 12 avril.

Le vapeur *City of Baltimore* est arrivé ici à 5 heures a. m.

Céréales lourdes. Blé jaune, 1d plus bas.

Provisions lourdes, sans changement.
Consolidés fermes à 95¾ et 95⅞.

Rien encore de positif par rapport au congrès. On parle de Baden comme devant en être le théâtre.

Il y avait moins de confiance à Paris, Vienne et Turin où les préparatifs de guerre continuaient.

Le comte Cavour reste encore à Paris et il a de fréquentes entrevues avec l'empereur.

La bourse de Paris a baissé.

Le débats sur le bill de réforme progressaient. Le vote devait être pris le 31.

On s'attend à ce que le ministère tombe sur ce bill.

La malle de Calcutta, du 25 février, a été télégraphée. Rien d'important.

AUTRES DÉPÊCHES.

Le *Jura* est arrivé à Liverpool, le 27, et l'*Europa*, le 28.

La réunion du nouveau congrès européen a été fixée au 1er mai. Cinq ministres plénipotentiaire devaient y assister : Malmesbury, pour l'Angleterre ; Walewski, pour la France ; Gortshakoff, pour la Russie ; Buol, pour l'Autriche et Schlienel, pour la Prusse.

Les états italiens seront indirectement représentés.

L'annonce de co congrès n'a pas produit d'amélioration dans le commerce général de la France.

Tout le matériel de guerre, récemment préparé, doit être provisoirement emmagasiné à Lyons et Marseilles.

Des personnes écrivant de Paris assuraient que les armements se poursuivent sans relâche.

Le gouvernement français s'est décidé à ajouter un 4e bataillon à chacun des cent régiments de ligne.

L'armée autrichienne en Italie était d'environ 220,000 hommes.

Les préparatifs de guerre marchaient activement.

Le *Herald* de Londres parle de la probabilité d'un nouvel emprunt franais de 8 millions.

PRIX DES MARCHES DE MONTREAL.

Corrigés par les Clercs du Marché.

14 avril 1859.

	s.	d.	s.	d.
Farine, par quintal	18	9 à	19	0
Farine d'avoine do	17	6	18	0
Blé-d'Inde do	0	0	00	0
GRAIN.				
Blé, par minot	0	0	0	0
Orge do	4	0	4	6¼
Pois do	4	6	5	0
Avoine do	3	0	3	2
Sarrasin do	3	9	4	0
Blé-d'Inde do	4	6	5	0
Ségle do	0	0	0	0
Lin do	7	0	7	6
Mil do	11	0	11	6
VEGETAUX.				
Fèves Américaines par minot	0	0	0	0
Fèves Canadiennes do	7	6	8	0
Patates par poche	4	0	4	6
Navets do	3	0	3	6
Oignons par tresse	0	7½	0	10
PRODUITS DE LAITERIE.				
Beurre frais par livre	1	3	1	6
Beurre salé do	1	0	1	1
Fromage do	0	0	0	0
VOLAILLES ET GIBIER.				
Dindes vieux, par couple	6	0	10	0
Dindes jeunes do	0	0	0	0
Oies do	6	6	10	0
Canards do	3	0	4	0
Do sauvages do	0	0	0	0
Volailles do	2	6	3	6
Poulets do	1	3	2	6
Perdrix do	2	9	3	0
Lièvres do	1	0	1	3
SUCRE ET MIEL.				
Sucre d'érable par livre	4½	0	5	0
Miel do	0	0	0	0
VIANDES.				
Bœuf par livre	0	4	0	9
Lard do	0	5	0	5½
Mouton par quartier	5	0	8	9
Agneau do	2	6	4	0
Veau do	2	6	5	0
Bœuf par 100 livres	32	6	40	0
Lard frais, do	37	0	40	0
Saindoux	0	9	0	9
DIVERS.				
Lard, par livre	0	5½	0	6
Œufs frais, par douzaine	0	7½	0	8
Plie, par livre	0	4	0	0
Morue fraiche par livre	0	3	0	0
Pommes, par quart	15	0	20	00
Oranges, par boite	22	6	25	0

M. GAREAU de la Maison Provinciale 271 Rue Notre Dame. Se propose de transporter son fonds de magasin aux Coins des Rues McGill et Lemoine. En conséquence ceux qui ont besoin de renouveler leur Garde-Robe, feront bien d'aller visiter son assortiment de Hardes faites. Drap etc., (le plus grand de la ville) lequel sera vendu aux prix coûtant pour diminuer les frais de Transports.

NAISSANCES.

A Terrebonne, mercredi, le 6 courant, la dame du Capitaine VOLIGNY, un fils.

DECES.

En cette ville, le 10 courant, MARGUERITE-MATILDE, la plus jeune des filles de LOUIS BEAUDRY, écuier. Elle était âgée de 26 mois.

A Berthier, en haut, le 30 ult., à 2¼ h. a. m. après une maladie de 2½ ans, supportée avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne, REMI LAFERRIERE, Ecuier, Notaire Public, Greffier de la Cour des Commissaires et des Juges de Paix du lieu. Secrétaire-trésorier de la Société d'Agriculture du Comté de Berthier, Agent des Seigneuries de Berthier, Dorvillier et autres lieux, membre de la Société St.-Jean-Baptiste et de celle de l'Observance du Dimanche, etc., etc., à l'âge de 55 ans et 12 jours. Bon époux, tendre père, il laisse une épouse inconsolable de sa perte, quatre enfants en bas âge, une famille désolée et un cercle d'amis vertueux dont il faisait l'ornement et qui n'oublieront jamais sa mémoire, et qui ont accompagné ses funérailles qui ont eu lieu le 1er avril courant avec grande solennité.—[Communiqué.]

NOUVELLES ANNONCES.

Maison de Pension et Restaurant.

LOUIS LEPERE, RESTAURATEUR, A l'honneur d'informer le Public et ses Amis, qu'il va ouvrir, au 1ER MAI prochain, une Maison de Pension et Restaurant au No. 12, Ruelle des Fortifications, où il espère satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager. Ceux qui désirent connaître, avant le 1er mai prochain, les conditions, pour pension, peuvent s'adresser au No. 10, Rue Dorchester, près de la Rue St.-Denis.
14 avril, bm—38

50 Parts demandées.

LE SOUSSIGNE PAYERA LE PLUS HAUT prix du Marché pour 50 Parts de la Classe A, de la "Société de Construction de Montréal."
ALEX. MOUSSEAU,
Courtier,
No. 162, Rue St.-Paul.
14 avril. 38

AVIS

EST PAR LE PRÉSENT DONNE QUE LA MACHINE à vapeur, maintenant au No. 18, rue St.-Gabriel, sera transférée, au 1er mai, au No. 11, rue Ste.-Thérèse.
DE MONTIGNY ET CIE.
14 avril, 1859. cf—38

GRAINE DE TREFLE.

500 minots de graine de TREFLE du Haut-Canada, (prime.)
50 do do do Vermont.
50 do do do Rawdon.
20 do do do Hollande, blanche.
A vendre par
LYMANS, SAVAGE ET CIE.,
226, Rue St -Paul.
14 avril 1859. 38

Avis do Formation de Societe.

LES SOUSSIGNES DONNENT AVIS QU'ASsociation a été formée, CE JOUR, sous les nom et raison MULHOLLAND ET BAKER, et que cette nouvelle société continuera les affaires de la Maison en Gros BREWSTER, MULHOLLAND ET CIE., Marchand en Fer, aux Magasins occupés par ces derniers sur la Rue St.-Paul.
HENRY MULHOLLAND,
J. C. BAKER.
14 avril. ff—38

J. B. PARDELLIAN,
ENCANTEUR
ET MARCHAND A COMMISSION,

A L'HONNEUR D'INFORMER LE PUblic qu'il a loué le vaste Magasin de la Rue Notre-Dame, No. 273, propriété de M. H. Stevens, vis-à-vis de l'Eglise des Récollets, pour la vente de toutes sortes de

MARCHANDISES

par encan ou vente privée, après le 1ER MAI. Son exactitude et la modicité de ses prix lui font espérer qu'il recevra une part du patronage public.

Des avances seront faites sur toutes les Marchandises laissées pour la vente.
J. B. PARDELLIAN.
☞On fera, et à TRES BON MARCHE, toutes les ventes extérieures.
14 avril. 38

AVIS.

VENTE MONSTRE

£ 6,000 DE MARCHANDISES SECHES

La Compagnie du
MART ST.-LAURENT,
GRANDE RUE,
Cessant ses affaires au 1er MAI prochain, commencera à vendre,

Jeudi, le 14 Courant,

LE FONDS COMPLET DE SES MARCHANDISES de FANTAISIE et de MENAGE, dont une partie se compose d'importations pour le printemps, consistant en Delaines, Cobourgs, Cachemires, Soies, Satins, Poplines, Baréges, Velours, Mousselines, imprimées, Mantes, Parasols, Rubans, Gants, Bonneterie, Mousseline ouvrée, Linge de Table, Cotonnades, Toile pour Serviettes, Couvertures, Courtepointes, Tapis, devant de Foyer.

—ET—

Un grand Assortiment de Draps superfins, Cachemires, Tweeds, Gilets, Chemises, Collets, Cravates, Manchettes, etc.

L'Etablissement fermera pendant quelques temps, afin de remarquer les articles du fonds à réduction d'un tiers et dans quelques cas d'un demi, de façon à en effectuer rapidement l'écoulement.

Et comme il n'y a que deux semaines pour écouler le Stock entier, on déploiera toute l'activité possible dans tous les Départements jusqu'à la clôture de la vente.

Les Marchandises seront marquées en chiffres ordinaires.

Heures d'affaires de 9 heures du matin à 9 du soir.

Aucun paquet ne sera envoyé après les heures d'affaires.
14 avril. 38

TREFLE ! TREFLE ! ! TREFLE ! ! !

3000 LIVRES, GRAINE DE TREFLE, long, mûrissant en même temps que le mil.

6,000 livres, Trêfle du Haut-Canada, pour enrichir le sol.

1,000 livres, Trêfle Hollandais, blanc.

350 livres, Carotte Belges, blanches, venant de France ; c'est la meilleure graine de cette sorte qu'on puisse trouver.

400 livres, graines de Betteraves rouge et jaune, c'est la plus productive de toutes les graines de racine de la même espèce.

—AUSSI—

Mil, Gazon, etc.
S. J. LYMAN ET CIE.,
Place d'Armes.
14 avril 1859. 38

On Demande

DES INFORMATIONS SUR UN ORPHElin du nom de REMI LOISELLE, enfant âgé de douze ans qui aurait été laissé en ville l'automne dernier par la personne qui l'avait adopté, sans en donner connaissance à sa mère, qui sera reconnaissante envers ceux qui pourront fournir des informations sur son fils, qu'on pourra adresser à ce Bureau ou au Curé Morrison, St.-Cyprien.
14 avril. 38

NOYÉ

VERS LE 20 OCTOBRE DERNIER, PRES de la Paroisse de Repentigny, LOUIS PELLETIER, Fils, Navigateur de la Paroisse de St.-Sulpice, âgé de 19 ans environ, 5 pieds et 6 pouces de hauteur, cheveux blonds, il portait quand il s'est noyé un Surtout Satinette noir, Veste noire, Pantalon Casimir carreauté et brun, Chemise blanche avec des raies rouges sur le devant. Ceux qui trouveront le corps sont priés d'en donner connaissance à LOUIS PELLETIER, son père, à St.-Sulpice ou au Curé du lieu.
14 avril. 38

REMEDE INTERNE ET EXTERNE.

Pain Killer. C'est pour nous un vrai plaisir de parler favorablement de cet article, si universellement connu pour ses bons effets dans les brûlures et autres maladies du corps. Il est non seulement précieux dans les rhûmes, en hiver, mais aussi dans les diverses maladies d'été et chaque famille devrait en avoir.—C. Advocate.

Nous appelons l'attention sur le grand remède de Perry Davis et Fils, appelé *Pain Killer*. Nous croyons que le Public a généralement confiance en l'efficacité de cette médecine, car on l'emploie généralement dans l'Etat.— Biblical Recorder (N. C.)

MM. Perry Davis et Fils, Messieurs : Nous avons à vous dire que la demande du *Pain Killer* augmente. On nous en demande souvent. Nous avons pris la liberté d'en distribuer quelques bouteilles à nos amis, qui ont beaucoup souffert du *rhumatisme* (qui est très commun dans le pays), et dans chaque circonstance il a donné une grande satisfaction. Chaque boîte que nous vendons, ouvre une nouvelle voie à une demande plus grande.
WILLS, HOLDEN ET CIE.,
Melbourne, Australie.
14 avril. 38

Corporation de Montreal.

DES DEMANDES ADRESSEES, AU SOUSsigné, seront reçues jusqu'à MARDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL courant à MIDI, pour la situation de CLERC EXTRA et COLLECTEUR dans le Bureau de l'Aqueduc avec un salaire de $400 par année.

Les applicants devront parler les deux langues et fournir un cautionnement au montant de $1000, et chaque demande sera écrite de la main de l'applicant et accompagnée de la signature d'une ou deux personnes responsables qui consentiront à se porter caution pour l'applicant.
[Par ordre,]
CHS. GLACKMEYER,
Assist. Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 avril 1859. ff—38

AVIS SPECIAUX

HALEINE PARFUMEE.—Est-il une dame ou un monsieur qui veuille rester affligé d'une haleine désagréable quand, en faisant usage du *Baume des mille Fleurs*, comme dentifrice, non seulement l'haleine devient enbaumée, mais les dents prennent la blanche couleur de l'albâtre. Bien des gens ne savent pas que leur haleine est mauvaise, et le sujet est si délicat que leurs amis n'osent les en informer. Versez une seule goutte du Baume sur votre brosse à dent et lavez-vous soir et matin. Une bouteille de cinquante cents durer une année.

On peut aisément se donner un beau teint en faisant usage du *Baume des mille Fleurs*. Il fait disparaître la hale, les rousseurs, lentilles. Mouillez une serviette, versez dessus deux ou trois gouttes et lavez-vous le visage soir et matin.

POUR SE FAIRE FACILEMENT LA BARBE'—Trempez votre savonnette dans de l'eau froide ou chaude, versez dessus deux ou trois gouttes du *Baume des mille Fleurs*, frottez-vous la barbe, vous obtiendrez unebelle mousse onctueuse qui facilitera l'opération du rasoir. Prix 50 cents seulement.
P. FETRIDGE ET CIE,
Propriétaires de la *Crême Woodland*,
281, Broadway, New-York
Agents pour la vente en gros et en détail, S Lyman et Cie., Montréal, Place d'Armes.

AVIS SPECIAL.

Nous avons le plaisir de recommander l'usage de l'EXCELLENT ALIMENT ARABE, LE CELEBRE REVALENTA DE DUBARRY. Il est excellent pour les nourrissons, les enfants et les invalides. Plusieurs de nos pratiques qui en ont fait usage ont personellement prouvé sa grande valeur dans des cas où les autres aliments légers, comme le Sago, Arrow root, le Gruau, etc., ont été rejetés comme mauvais à l'estomac ; et on nous prie de recommander fortement la REVALENTA ARABICA.
LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
Chimistes.
24 mars. 30

MERES ! MERES ! MERES !

Ne différez pas à vous procurer le délicieux Sirop de Mme Winslow pour la dentition des enfants Il est sans égal sur la terre. Il facilite beaucoup les progrès de la dentition en amolissant les gencives, —diminuant ainsi l'inflammation, il modère la douleur, et régie infailliblement les intestins. Que les mères soient convaincues qu'il leur donnera du repos et du soulagement, et la santé à leurs enfants. Parfaitement certain dans tous les cas.

Cette précieuse préparation est la prescription d'une des plus expérimentées et des plus habiles d'entre les femmes-médecins de la Nouvelle-Angleterre, et qui n'a jamais failli dans les millions de cas dans lesquels il en a été fait usage.

Nous croyons que c'est le meilleur remède dans le monde, pour tous les cas de Dyssenterie et Diarrhée chez les enfants, qu'elle soit causée par la dentition ou aucune autre cause.

Si la santé et la vie peuvent être évaluées en piastres et cents, elle vaut son pesant d'or.

Des milliers de bouteilles sont vendues annuellement aux Etats-Unis. C'est un ancien remède qui a toujours donné satisfaction.

PRIX :—Seulement TRENTE SOUS la Bouteille.
☞Point de véritable sans le *fac-simile* de CURTIS et PERKINS, New-York, soit sur la dernière enveloppe.
En vente chez tous les Droguistes du monde.
2 août aa—80

QUI EST MADAME WINSLOW ?

Comme cette question a été fréquemment faite, nous dirons simplement que c'est une Dame qui a, depuis trente années, consacré son temps et ses talents à soigner les enfants, en qualité de médecin et nourrice. Elle a particulièrement étudiée la constitution et les besoins de cette classe nombreuse, généralement traitée avec peu de soins, dans beaucoup de cas, par les membres de la faculté ; et, comme résultat de cette étude et de ses connaissances pratiques, elle a découvert un Sirop adoucissant pour la dentition des enfants. Il opère comme par magie, procure repos et santé, et de plus il règle les intestins. En conséquence de la découverte de ce remède, Mme Winslow est reconnue, universellement, comme bienfaitrice de sa race, et surtout dans notre cité. De grandes quantités de son syrop sont journellement vendues ici et mis en usage. Cette remarque est devenue générale : "J'ai plus de confiance dans le Syrop de Mme Winslow que dans les efforts réunis de la faculté de cette ville !" Nous pensons que Mme Winslow a immortalisé son nom en composant ce syrop inappréciable, et de plus, nous sommes convaincus que des millions d'enfants ont été arrachés à la mort alors qu'il a été administré à temps, et aucun doute que les millions d'enfants encore à naître partageront ses bienfaits et s'uniront pour la bénir. Aucune mère, dans notre opinion, a rempli ses devoirs envers son nourrisson, sans lui avoir fait connaître les bienfaits du syrop adoucissant de Mme Winslow ! Essayez-le, mères, essayez-le immédiatement.—*Ladies' Visitor* de New-York.

ANNONCES.

ON A BESOIN A CE BUREAU

D'UN JEUNE HOMME ACTIF ET POSsédant la connaissance des deux langues pour courir les annonces et faire la collection du bureau.

Blé de la Mer Noire.

500 MINOTS DE LA MEILLEURE QUAlité et bien net, à vendre par le soussigné.
JULIEN GREGOIRE.
St.-Cyprien, 12 avril. ff—37

W. WEBSTER,
MAINTENANT A L'OTTAWA HOTEL,

SE CHARGE DE FOURNIR, AUX DAMES et Messieurs, des PLAQUES, de l'ENCRE indélibile et des BROSSES pour étamper le linge, les Livres et Cartes, lesquelles sont très utiles et en grand usage dans les familles, pour marquer le Linge, etc.

Les Ouvrages sont exécutés avec goût et les ordres sont remplis sous un court délai.
7 avril. 35

Dissolution de Société.

LA SOCIETE QUI A EXISTE SOUS LES nom et raison de F. ST.-CHARLES ET FILS, est dissoute, ce jour, de consentement mutuel. Les affaires de la dite Société seront réglées par F. X. ST.-CHARLES, seul autorisé à cet effet.
F. ST.-CHARLES.
F.-X. ST.-CHARLES.
2 avril. f—32

E. P. FRECHETTE,
NOTAIRE,

TIENT ACTUELLEMENT SON BUREAU au No. 1, Petite Rue St.-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St.-Jacques.
22 fév. 17

VENTES PAR ENCAN.
PAR GRAHAM ET SHAW.

LES VENTES HEBDOMADAIRES REGUlières de Meubles de Ménage, Piano-forte, Tapis, Poëles, Porcelaines de Chine et Cristaux, Sets à Dîner et à Thé, Vaisselle Plaquée, Peintures, etc., seront continuées tous les JEUDIS MATINS, à dix heures.

Les soussignés, en appelant l'attention sur l'avantage réel qui découle de ces ventes hebdomadaires, surtout pour ceux qui, en offrant leurs articles en vente, désirent en toucher le montant sous un court délai et à un léger sacrifice, croyent devoir faire remarquer que leur magasin le plus central de la ville, fut bâti, par eux-mêmes, dans le but d'en faire un magasin propre pour leur ligne de commerce, et, tant qu'à l'éclairage et aux facilités pour y étaler les marchandises, il n'est égalé par aucun autre dans cette Province.

Les ventes sont libéralement annoncées dans au moins 3 et souvent même 4 journaux quotidiens, il est aussi imprimé et distribué, aux frais des encanteurs, un catalogue des marchandises qui doivent être mis en vente. Les termes sont aussi avantageux que chez n'importe quelle maison, et aucune charge est faite pour les annonces et pour l'impression et la distribution des catalogues. Le rendu-compte des ventes est présenté le lendemain ou le surlendemain du jour de la vente.—☞ Les ventes à résidences privées seront faites à des prix raisonnables, et le rendu-compte de la vente ainsi que le produit sont remis le jour suivant.

SALLES DE VENTES COMMERCIALES.
Coin des Rues
ST.-FRANÇOIS-XAVIER ET HÔPITAL.
GRAHAM ET SHAW,
Encanteurs.
29 mars. 31

MAURICE BROUILLET.

LE SOUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer les habitants de Montréal et des environs, qu'il continue le métier de PLOMBIER dans toutes ses branches :—Fait et met en ordre les Bains, les Cabinets d'aisance, les Eviers de Cuisines, etc., etc., dans le plus court délai, de la manière la plus propre et la mieux finie. Les prix seront aussi très modérés.
MAURICE BROUILLET,
No. 16, Rue Visitation,
Montréal.
9 avril. cm—36

Hotel du Mont St.-Hilaire.

LE PRINTEMPS ARRIVE A GRANDS PAS et avec lui renait le désir des parties de campagne. Nous sommes heureux d'apprendre que M. COMTE, directeur de "l'Hôtel du Mont St.-Hilaire," après avoir fait des réparations à ce magnifique établissement, qui s'est acquis une si grande vogue, l'année dernière, vient de le rouvrir pour la saison d'Eté.

Les nombreuses personnes qui ont pensionné à "l'Hôtel du Mont St.-Hilaire," en ont toutes été fort satisfaites. Nous avons sous les yeux une foule de certificats qui l'attestent et reconnaissent les prévenances et les bons offices dont elles ont été les objets de la part du directeur de cet Etablissement et de ses employés. Parmi les noms de ces personnes nous citerons ceux de MM. Cordner, Frotingham, Samuel Benjamin, De-Montigny, Henry Saunders, J. N. DeMontigny, D. Collis, H. Gravel, J. Levey, Dr. Picault, J. A. Berthelot, etc., etc.

Déjà plusieurs familles ont retenu des appartements à l'Hôtel.

S'adresser à
M. CH. COMTE,
Hôtel du Mont St.-Hilaire.
9 avril. 36.

Glace ! Glace ! Glace !

Conditions pour fournir la Glace durant la Saison 1859.

LA GLACE SERA LIVREE TOUS LES jours (double quantité le Samedi pour le Dimanche), depuis le 2 Mai jusqu'au 1er Octobre.

10 lbs par jour pour la saison			$4 00
20 lbs	do	do	6 00
30 lbs	do	do	8 00
10 lbs pour un mois			1 25
20 lbs	do		2 00

Ceux qui demeurent en dehors des limites sousmentionnées devront payer extra en proportion de la distance de leur résidence, savoir : Carré Richmond, Nord-ouest de la Rue Sherbrooke ; Côte à Baron et le Chemin Papineau.

Il sera fait prompte justice des plaintes faites contre les porteurs pour négligences ou toutes autres causes.

Payable, comme d'habitude, d'avance.

Ceux qui désirent souscrire sont priés de donner leurs noms le plus tôt possible.
LAMPLOUGH ET CAMPBELL.
9 avril. 36

Changement de Local.

M. JOSEPH DEPATIS, MEUblier-Ebéniste, transportera, la semaine prochaine, ses Ateliers et Magasin de son Local actuel, No. 10, Rue St.-Laurent, au No. 192, Rue Notre-Dame, en face du *Bloc Masson*, où il continuera, comme par le passé, à confectionner toute espèce de Meubles de Ménage, qu'il vendra à des prix qui ne pourront qu'augmenter le patronage si libéral dont il a été favorisé par ses amis et le public.
9 avril. bm - 36

Aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS SERONT REÇUES AU Bureau du Soussigné, pour les différents OUVRAGES requis pour l'érection de TROIS MAGASINS DE PREMIÈRE CLASSE, sur la rue McGill.

Les Plans et Spécifications pour la maçonerie et la pose de la brique sont maintenant prêts, et les soumissions pour cette partie des ouvrages ne seront reçues que jusqu'au 11 COURANT.

Les Spécifications pour l'ouvrage de charpente seront prêtes le ou avant le 11 courant, et les soumissions seront reçues jusqu'à LUNDI, 18 courant.

Les Propriétaires ne se tiennent pas obligés à accepter la soumission la moins élevée.
W. SPIER ET FILS.
4 avril, 1859. f—34

ENSEIGNEMENT.

UNE DAME ANGLAISE, HABITUEE A enseigner, désire trouver une place comme GOUVERNANTE dans une famille. Elle n'aurait pas d'objection à voyager avec une Dame.
☞S'adresser à ce Bureau.
31 mars. 32

TUITION.

A LADY FROM ENGLAND, ACCUSTOMED to tuition wishes to obtain a situation as GOVERNESS in a family, or would have no objection to travel with a Lady.
☞Address *Pays* Office.
March 31. 32

DEMENAGEMENT.

LES SOUSSIGNÉS SONT MAINTENANT déménagés à leur

NOUVELLE BATISSE
Coin des Rues St.-Paul et St.-Eloi

En face du magasin de Faïence de
M. H. B. SMITH.

Ils ont en main une grande quantité de cuir à semelle, Roxton, Veau français, Vache, cuir à Harnais, etc, etc.
JOHN PRATT ET CIE.
Montréal, 19 mars 1859. am—28

DEMANDE.

ON DEMANDE A ACHETER UN JEUNE CHIEN de TERRENEUVE. S'adresser aux bureaux du *Pays*.

VENTE PAR ENCAN.
PAR BENNING ET BARSALOU.

MEUBLES DE MENAGE
DE QUALITE SUPERIEURE.

LES SOUSSIGNES VENDRONT A LEURS Magasins, Rue St.-François-Xavier, VENDREDI, 15 Avril, un lot de Meubles de Ménage, de qualité supérieure consistant en

Meubles pour Salles à Dîner, Salons et Chambres à Coucher, Tapis, Potterie et Vaisselle.

☞Vente à DIX heures.
36 BENNING ET BARSALOU.

VENTE DE LAINAGES
POUR LE
COMMERCE DU PRINTEMPS.

LES SOUSSIGNES VENDRONT AUX MAgasins de MM. HOBBS ET MARTIN, No. 14, Rue Lemoine, JEUDI, 14 Avril, pour le compte des Manufactures anglaises, le contenu de

20 caisses de Tweeds et Doeskins de Fantaisie

☞Cette vente est un essai, dans le but de la répéter tous les six mois, si les prix auxquels on vendra sont satisfaisants.

Conditions Libérales.
☞Vente à SEPT heures.
36 BENNING ET BARSALOU.

VENTE IMPORTANTE
(Sans réserves et par Catalogues,)
DE
MARCHANDISES SECHES DU PRINTEMS

LES SOUSSIGNES VENDRONT A LEURS Magasins, Rue St.-François-Xavier, JEUDI, 21 Avril, et jours suivants, par ordre des Procureurs, la balance du Fonds de Magasin appartenant aux successions de MM. ALEX. MOLSON ET CIE., consistant en un splendide assortiment de

Soiries
Châles de Laine et Barèges
Bonneterie
Merceries, Gants, Rubans, etc., etc.

—AINSI QUE—

60 caisses de Marchandises Sèches nouvellement importées.

—ET—

10 caisses de Chapeaux en Soie Angola et en Mérino
20 caisses Panamas, Hongrois, et Chapeaux en Casimirette
5 caisses de Casquettes en Drap noir, bleu, et Tweed.

☞Vente chaque jour à DIX heures.
36 BENNING ET BARSALOU.

COMPAGNIE DES
POUDRES DU CANADA.
AGENTS :
BENNING ET BARSALOU.

PENSION ! PENSION ! !

MME. VERSAILLES OUVRIRA, A L'ENcoignure des Rues Craig et St.-Urbain, une MAISON DE PENSION, où elle sera heureuse de prendre des pensionnaires, soit une ou deux familles ou plusieurs Messieurs, à des prix modérés.

Pour les conditions, s'adresser à sa demeure actuelle, 119, Rue St.-Charles-Borromée.
12 avril. es—37

EN VENTE
CHEZ
TOUS LES LIBRAIRES,
LE
PIRATE
DU
ST.-LAURENT,
PAR
H. E. CHEVALIER.

PRIX :—CINQUANTE CENTS.
8 mars. 23

Corporation do Montreal.

DESSOUMISSIONS CACHETEES SERONT reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'au 19 AVRIL prochain, à MIDI, pour 80 tonneaux de TUYAUX en Plomb divisés comme suit :—

65 tonneaax de Tuyaux de 5/8 de pouce pesant 9 livres par verge, 15 tonneaux de Tuyaux d'un pouce pesant 14 livres par verge. Les Tuyaux devront être faits en plomb de la meilleure qualité, et doivent être exempts de tout défaut.

La livraison devra être faite à la boutique de l'Aqueduc, à Montréal, comme suit :—Quarante tonneaux au 10me jour du mois de Mai prochain. Le reste vers le 1er juillet 1859.

Le Comité de l'Eau ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.
[Par ordre,]
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Bureau de l'Aqueduc,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 24 mars. 30

Corporation do Montreal.

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACAETÉES, ADRESsées au Greffier de la Cité seront reçues jusqu'à VENDREDI, le QUINZE du courant, à MIDI, pour la construction d'un EGOUT en brique dans la Rue Mansfield, suivant les Plans, Section et Devis que l'on pourra voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité depuis Mercredi prochain et les jours suivants.

Le Contracteur devra spécifier le prix par verge linéale auquel il est disposé à faire l'ouvrage, en ayant soin d'inclure tout ce qui sera nécessaire pour compléter l'Egoût, et de plus fournir les signatures *bona fide* de deux garanties qui consentiront à se rendre solidairement cautions pour la dite exécution du Contrat.

Les Soumissions seront endossées, "Soumissions pour l'Egout en brique dans la Rue Mansfield," et le Comité des Chemins ne s'engage pas à accepter la Soumission la plus basse ni aucune des Soumissions s'il le juge à propos.
Par ordre,
W. H. McKENZIE,
Assist. Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 avril 1859. 36

ATELIERS DIVERS

Meubles de Menage.

MM. POULIN ET FERLAND, Meubliers-Ebénistes, offrent en vente à leur Boutique, 97, Rue St.-Charles-Borromée, toutes espèces de Meubles de Ménage à des prix très réduits, entr'autres des Setts complets pour chambres à coucher depuis $15 jusqu'à $5,000.

—AUSSI—

Bois de toutes sortes d'épaisseurs ainsi que toutes espèces de tournages, à vendre.
☞Meubles transportés à domicile.
19 mars. 27

ATELIERS DE
CAROSSERIE DE MONTREAL.
288, RUE STE.-CATHERINE,
Près de la Grande rue du Faubourg St.-Laurent
PAR
T. ST.-CHARLES,
Toutes sortes de
VOITURES D'ETE ET D'HIVER,
Fabriquées sur
Commandes à l'établissement ci-dessus.

PAR RAPPORT A LA BEAUTÉ des ouvrages, modicité des prix et la ponctualité, le fabricant assure qu'on aura toute satisfaction. Il attire particulièrement l'attention sur les MAGNIFIQUES VOITURES DOUBLES pour récemment faites pour des personnes de cette ville, auxquelles on peut référer.
☞ Les réparations seront promptement exécutées. Tous les articles garantis. On demande respectueusement des commandes.
Montréal, 12 Octobre 1858. c-110

MAISON FRANCAISE.
136, Rue St. Paul.
FAUCHE & JACOT,
HORLOGERS, BIJOUTIERS,
ETC., ETC., ETC.,

ONT l'honneur d'annoncer au Public qu'ils OUVRIRONT, le 1ER MAI, leur
ATELIER D'HORLOGERIE
où ils se proposent de faire des Elèves d'après le Système Européen, et ils invitent les parents qui désireraient placer leurs fils de faire application sans délai.
On trouvera toujours un bon assortiment de MONTRES d'OR et d'ARGENT, BIJOUTERIES Françaises et Américaines.
Une grande variété d'HORLOGES en GROS et en DETAIL.
FOURNITURES pour HORLOGERIE, OUTILS, etc.
REPARATIONS en tous genres à des Prix Modérés.
24 avril. 41

Magasin de Patisserie
EN GROS ET EN DÉTAIL,
DE
J. M. ANTHONY,
33, Grande rue St. Jacques.

LE SUSSIGNE est prêt à recevoir tous Ordres pour Repas de Noces, Bals et Soupers, et a toujours en mains les premiers Fruits de la Saison; avec Thé et Café à toute heure de la journée. Crême à la Glace, et Soda Water avec les Sirops les plus délicieux.
Le Magasin sera fermé tous les Vendredis sept heures, et sera ouvert le Samedi à la même heure.
Tous Ordres pour les Vendredis et Samedis soirs doivent être donnés la veille.
12 juin. aa—60

QUINCAILLERIES.

REGISTRES ET VENTILATEURS.

UN GRAND ASSORTIMENT TOUJOURS en main.
GEO. HAGAR.
5 avril. 34

MACHINES A HISSER AMELIOREES.

ELLES OCCUPENT QUE TRES PEU d'ESpace, et sont très fortes.
A vendre par
GEO. HAGAR,
No. 302, Rue St.-Paul.
5 avril. 34

SERRURES ET GARNITURES DE MAISON.

LE SOUSSIGNE A CONSTAMMENT EN main un grand assortiment de SERRURES de toutes descriptions, avec poignées en Nacre de perle, plaquées et autres. Aussi, Serrures à bon marché, poignées de porte, Targettes, Boutons de clochettes, etc., etc.
GEO. HAGAR.
5 avril. 34

PREMIER PRIX
Machine a Faucher et Moissonner
COMBINÉE.

LE BREVET de MUNNY, avec perfectionnement par WALTER A. WOOD, a reçu 18 Premiers Prix et 3 Médailles en 1857. On offre ces Machines avec confiance au public, car elles sont les plus parfaites qui aient jamais été inventees.
On peut les voir au Magasin de
GEO. HAGAR, Agent,
302, Rue St. Paul.
19 juin. gm—38

NOUVELLE MAISON.

LES Soussignés s'empressent d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir, au no. 137, rue St. Paul, un magasin de FERRONNERIE.
Cette nouvelle société canadienne reçoit actuellement et aura constamment en mains un assortiment général de COUTELLERIE, QUINCALLERIE, &c., importé directement de Birmingham, Sheffield, d'Allemagne et des Etats-Unis.
Par leur ponctualité à exécuter les ordres qu'on voudra bien leur confier et les prix modérés de leurs marchandises ils espèrent mériter une part du patronage public.
BENOIT ET LETOURNEUX.
8 mai. aa—16

FERRONNERIE.

LE GRAND ET VASTE FOND DE FERronnerie et Quincaillerie appartenant à la succession de feu Henri Carleton, a été acheté par les soussignés à une immense réduction au-dessous du prix d'achat, qui leur permet de vendre les marchandises à 20 par cent au-dessous du prix actuel. En Gros et en détail.
DUCLOS ET THOMPSON.
Vis-à-vis de la Douane, 235, rue St.-Paul.
N. B.—On attire sur cette annonce l'attention des acheteurs de la campagne.
6 Octobre. 108

Dissolution de Societe.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNÉ que M ALEXANDRE-BASILE CHARLEBOIS s'est, du consentement des autres Membres de la Société, retiré le 1er Février courant de la Société Mercantile de Connolly et Cie., à Québec, et de Connolly, Lantier et Cie., à Montréal.
M. CONNOLLY,
Par son procureur, J. O. LANTIER.
J. O. LANTIER,
A. B. CHARLEBOIS.
H. LABELLE.
19 fév. 16

ATELIERS DIVERS

LITHOGRAPHIE.

LE SOUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer le Public qu'il a commencé des affaires dans la partie désignée ci-dessus, et qu'ayant travaillé dans la plupart des principales Maisons d'Angleterre, il a une connaissance intime de la Lithographie, dans toutes ses branches. Il se chargera de toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier et les exécutera avec goût et diligence, et dans un style inconnu dans ce pays, et de façon à satisfaire les Négociants et le Public, qui n'ont pas jusqu'ici joui des avantages de l'impression lithographique, réunissant la beauté de la gravure à un bon marché, presque égale à celui des presses à caractères.
Cartes, Plans, Têtes de Pancartes, Diplomes, Billets, Billets de Consignation, d'Embarquement, Factures, Cartes d'Affaires, d'Hôtel, de Chemins de Fer, etc., etc , seront exécutés rapidement et en évitant les frais considérables nécessités par les annonces.
On peut donc maintenant se procurer ces objets sans encourir les grosses dépenses auxquelles oblige le travail fait à l'étranger, et sans perte de temps, en s'adressant à
W. A. LITTLE,
255, Rue Notre-Dame,
Montréal.

PAS DE CREDIT.
10 août. 83

BARATES
Barates!! Barates!!!
PAR J. TEES.

LE soussigné manufacture maintenant les célèbres BARATES patentées par M. D. Coombs, de cette cité, pour lesquelles il a reçu des Lettres Patentes, mars 1858. Ces BARATES sont aussi bon marché qu'aucune maintenant en usage, sont très durables, et sont garanties faisant du Beurre en moins de dix minutes. Aucune personnes faisant du Beurre ne devrait se passer d'une de ces Barates, vu qu'elles sont de beaucoup plus avantageuses qu'aucune de celles qui ont été en usage jusqu'à présent.
On peut en voir et en acheter au Magasin en Gros Agricole, Marché Ste Anne; au No. 223, Rue St. Joseph; M. Walker, 264, Rue St. Paul; Geo. Hagar, 302, Rue St. Paul; et chez tous les principaux Marchands de Fer.
JOSEPH TEES.
29 avril. 43

NOUVELLE
MAISON DE BONNETERIE
No. 151, Rue Notre-Dame,
Coin de la Côte ST.-LAMBERT.

L'ETABLISSEMENT CI-DESSUS SERA ROUVERT AUJOURD'HUI avec un
FONDS COMPLETEMENT NOUVEAU
d'Articles d'Hiver pour Messieurs: GANTS, COLLETS, CRAVATES, Etc., Etc.
On prie le Public de venir examiner les NOUVELLES MARCHANDISES avant de faire leurs emplettes ailleurs.
On ne vendra QU'AU COMPTANT.
151, RUE RUE NOTRE-DAME,
Coin de la Côte St.-Lambert.
20 nov. 126

L'ECHO FRANCAIS.
Publie par . . . . M. A. FREY.
Rédacteur-en-Chef, C. DeLESCLUZE.

Par semaine.................... 10 cents.

Un an.............................. $4 00
Six mois.......................... 2 00
Trois mois........................ 1 25

Les frais de poste sont à la charge des abonnés
15 janv.

LE BUREAU
POUR LES
JOURNAUX ET REVUES PERIODIQUES
DE MONTREAL
ET
AGENCE DE PUBLICATION
NO. 22.
GRANDE RUE ST. JACQUES.
12 janv. 150

EAU DE PLANTAGENET.

POUR la commodité des pratiques de l'extrémité OUEST que leurs affaires n'amènent pas au Dépôt central, Place d'Armes, une provision sera tenue par M. J. D. HENDERSON, au Magasin du coin, Bâtisse Bonaventure. Et le mois prochain on établira aussi une agence à l'extrémité Est, de quoi avis convenable sera donné.
W. G. SLACK, Agent,
No. 4, Place d'Armes.
22 juin.

POISSON BLANC
(Du Haut-Canada,)
HARENGS, FLEUR SUPERFINE,
(En Sacs et en Quarts,)
PLATRE POUR LA TERRE,
(Première qualité,)
LARD ET GRAISSE,
A L'ENSEIGNE DU
CHEVAL ROUGE,

No. 29,
Rue des Commissaires,
MONTRÉAL.

I. RITCHOT ET FILS,

LES SOUSSIGNES ONT LE PLAISIR D'ANnoncer à leurs nombreuses pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir directement du Haut-Canada,
600 Quarts de Poisson Blanc
ET
200 Quarts de Harengs,
Qu'il vendra à prix réduits.

Ils sont aussi prêts à fournir telle quantité de Plâtre que l'on aura besoin.

MOULIN A VENDRE.

Les soussignés offrent en vente UN MOULIN A SCIE, situé à St.-Alphonse de Kildare, à la tête de la Rivière Rouge, Comté de Joliette. Conditions convenables.
Ce Moulin est en pleine activité, et appartenait ci-devant à Joseph Elie Brault.

—AUSSI—

UN TERRAIN de 25 arpents est attaché à ce Moulin, et l'on pourrait facilement y bâtir un Moulin à Farine, car la place est près de la même chaussée.
S'adresser à
I. RITCHOT ET FILS,
No. 29, Rue des Commissaires,
Montréal.
12 fév. bm—13

EPICERIES.

A VENDRE.

HARENGS du LABRADOR
MORUE VERTE en QUARTS
SEL en SACS
MELASSE et SIROP
HUILE de MORUE et de LOUP-MARIN
SAVON de LIVERPOOL et de MONTREAL
THES VERTS et NOIRS
RIZ de PATNA et d'ARRACAN
CAFE VERT et GRILLE
EPICES ENTIERES et MOULUES
PAPIER à ENVELOPPE
PIPES de MONTREAL et d'ECOSSE
VITRES d'ALLEMAGNE
VINAIGRE de VIN BLANC et de MONTREAL
VIN de PORT et de MALVOISIE
LIQUEURS de BORDEAUX
MARINADES d'ANGLETERRE
L. E. MORIN,
17, Rue des Commissaires,
Vis-à-vis du Marché Ste.-Anne.
9 nov. 121

EDWD. GEE & CIE.
GROS ET DÈTAIL,
THE ET CAFE, CACAO,
Fabrique de Chocolat.

ON FOURNIT LES FAMILLES, LES HOtels, les Maison de Pension de Thé et Café véritables.
Il est peu de mots dont on se serve d'une façon plus fallacieuse que du mot *meilleur*.
Dans presque toutes les branches de Commerce, il y a des Marchands qui vendent des articles inférieurs et réalisent des profits extraordinairement gros, en livrant ces articles comme *meilleurs*. Comme exemple de cette assertion, nous ferons remarquer que le plus commun CONGOU ou SOUCHONG est étiqueté par l'importateur comme le MEILLEUR THE POUR DEJEUNER, lequel, rendu en Europe et en Amérique ne coûte qu'environ 10d. courant, y compris le fret et les autres dépenses, tandis que le Thé inférieur étant vendu comme le meilleur à 3s. par livre, nous payons, en réalité, pour le meilleur Souchong 2s 8d par livre et le vendons à 3s par livre.
Sous quelque nom que l'on puisse vendre les Thés, nous fournirons le public des meilleures qualités possibles à un léger profit sur le prix de revient.
Nous vendons de bonne Poudre, de bon Young Hyson, bon Hyson, bon Orange Pelhoe, bon Congou et bon Oolong à 2s 6d par livre.
D'autres espèces de bon et substantiel Thé de 1s 3d à 2s la livre.

CHOCOLAT.

1s 4d à 1s 8d et 2s la livre; Poivre de Cacao et Nibs 1s 6d la livre.
CACAO SOLUBLE 1s la livre. C'est un article fort supérieur à celui vendu sous le nom de Broma.

CAFE.

Aucun article d'usage domestique n'est aussi adultéré que le Café. Le *Blé avarié*, les pois et les racines, et les compositions de divers *terres* sont mêlées avec le Café moulu pour en réduire le prix et ajouter une couleur plus foncée à la liqueur. Nous fournirons nos pratiques de Café véritable et pur de la meilleure qualité aux prix suivants:
Rio.............. 10d par liore.
Java.............. 1s "
Jamaïque.......... 1s 2d "
Mocha............ 1s 6d "
E. GEE ET CIE.
Marchands de Thé et Café,
27 Grande rue St. Jacques.
aa—75

Eau-de-vie pure, Catawba Ohio
DE
LONGWORTHY.

Seuls propriétaires,
S. M. PIKE ET CIE.,
18 et 20, Sycamore-st.,
Cincinnati.

CETTE EAU-DE-VIE A ETE FABRIquée pendant plusieurs années au moyen du JUS PUR du RAISIN CATAWBA, ce qui donne une nouvelle preuve du progrès de l'industrie américaine et de notre habileté à produire chez nous des articles égaux à ceux faits par toute autre nation.
L'EAU-DE-VIE CATAWBA OHIO non-seulement égale, mais excelle en saveur et pureté les meilleures eaux-de-vie importées. C'est, de fait, la meilleure eau-de-vie connue. Cette assertion est entièrement corroborée par les certificats de nos médecins analystes les plus distingués.
L'EAU-DE-VIE CATAWBA possède toutes les bonnes qualités revendiquées pour les meilleures liqueurs importées. Elle est d'une pureté parfaite et d'une saveur exquise. C'est un remède sûr et souverain contre la dyspepsie, les vapeurs, crampes, coliques, langueur, défaillance, débilité générale, choléra morbus, etc. Aucune famille ne devrait s'en passer.
MORROW ET PERRY,
No. 55, Grande rue St.-Laurent,
Seuls Agents pour le Bas-Canada.
☞ En s'adressant aux agents, le public recevra, gratis, une bouteille d'échantillon.
☞ Prix, $1.25 par bouteille. Escompte libéral au commerce.
☞Agent au détail,
JOHN GARDNER,
Chimiste et Droguiste, 293, rue Notre-Dame.
Octobre 7. 103

Fromage qui a remporte le premier Prix.

6 TONNEAUX FROMAGE DE LA COMpagnie du ST. LAURENT.
A vendre par
M. A. BUCK,
306, Rue St. Paul.
2 avril. —aa

2 TONNES POMMES SECHES—
50 boîtes ORANGES.
Venant d'être reçues et à vendre par
M. A. BUCK,
306, Rue St. Paul.
10 fév. jm—98

EXPOSITION PROVINCIALE!
FROMAGE DE GRUYERE.

ON VIENT DE RECEVOIR de New-York, une consignation du célèbre fromage de Gruyère, et aussi des fromages anglais, North Weltshire, de 7 livres chaque.
Fromages américains, ayant remporté le prix aux concours, qualité choisie et beurre No. 1 Dairy, en terrines ou tinettes.
A vendre au magasin du Thé de Canton, 39, Grande rue St.-Laurent. T. D. JONES.
23 sept. 1858. 102

Café! Café!!
BEAU CAFÉ
OLD GOVERNMENT JAVA, TILLICHERRY,
Moulu frais chaque matin chez
R. THOMAS,
Batisse Bonaventure.
20 mars aa—

ETABLISSEMENT
DE
Coiffeur pour Dames.

MME. C. F. SELDEN INFORME RESpectueusement les Dames Montréal, qu'elle a ouvert un établissement de coiffeur pour les Dames, au No. 292, rue Lagauchetière, 3ème porte de la rue des Allemands, où elle espère, par une stricte attention, mériter une part du patronage public. Elle sera prête aussi à donner la couleur naturelle aux cheveux, aux moyens des meilleures Teintures et Cosmétiques, et à nétoyer la tête par de nouvelles lotions végétales, préparées par elle-même et elle fournira aussi tout ce qui est de nature à compléter la toilette d'une Dame.
Mme. S. se rendra à la résidence des Dames si elles veulent bien laisser leur adresse chez elle où au Salon de Coiffeur de C. F. Selden, 194, rue Notre-Dame.
23 nov. 1858. 127.

MARCHANDISES.

MARCHANDISES NOUVELLES
POUR
PRINTEMPS ET ETÉ.
BRAULT ET DORVAL,
128, Rue Notre-Dame.

LES SOUSSIGNES, EN REMERCIANT leurs Pratiques et le Public en général, ont le plaisir de les informer qu'ils ont reçu une partie de leur IMPORTATION CHOISIE par un de la Maison, sur les Marchés d'Europe, consistant en
Patrons de Robes de Soie et autres
Rubans, Soie glacée, noire et couleur
Mousseline Laire et Mérinos Français
Polkas, Châles, Mante, Parasols et Gants
Casimires, Draps et Tweeds
Patrons de Vestes, Damas, Moire
Assortiment d'Etoffe pour Soutane et Deuil, et tout article nécessaire à l'usage d'une famille.
Nous invitons les Acheteurs àvisiter notre etablissement et voir les prix.
☞Un escompte sera alloué.
BRAULT ET DORVAL,
128, Rue Notre-Dame.
2 avril. 23

Changement de Residence.
ROBES, CORSETS, NOUVEAUTÉS.
MMES. COQUERELLE ET TRIANON,
DE PARIS,

ONT L'HONNEUR DE FAIRE SAVOIR A leur nombreuse Clientèle et au Public en général, que par suite de l'accroissement remarquable de leurs affaires, elles se trouvent dans la nécessité de transférer leur Etablissement dans les grands magasins situés au-dnssus de M. WM. BENJAMIN,
196, rue Notre-Dame, 196,
A partir du 1er Mai prochain.
24 mars. 30

CRISE! CRISE!!
Dissolution de Société
AU 1ER MAI PROCHAIN.
GRANDE VENTE
De la valeur de
$240,000
De belles
MARCHANDISES AU DERNIER GOUT.

IL SEMBLE Y AVOIR UNE GRANDE CRISE dans le monde monétaire et le peuple a terriblement peur.
Il n'y a aucune raison pour que les Banquiers ou Courtiers aient toute la crise à eux seuls, c'est pourquoi nous nous proposons de faire
UNE CRISE MONSTRE
DANS LES
MARCHANDISES SECHES
A LA
MAISON CANADIENNE
136, Rue Notre-Dame, 136,
Qui ne fera aucun mal ou n'abimera personne, mais qui sera d'un
GRAND BIENFAIT
Au peuple en général.
Nous ne croyons pas que la fin du monde arrive, mais nous croyons qu'il est juste, en vue de la grande abondance d'argent,
D'OFFRIR notre STOCK entier
A des prix qui feront du bien au cœur de
TOUS LES HOMMES
Et de
TOUTES LES FEMMES
De la
VILLE ET DE LA CAMPAGNE.
Donc, que chaque personne qui a une piastre, l'apporte et l'échange pour des Marchandises.
Que le Mécanicien, le Laboureur, le Banquier et le Courtier, l'apporte et l'échange pour un *Bargain* pour des Marchandises que toute famille doit avoir.
Nous promettons des
BARGAINS en SOIERIES
BARGAINS en CHALES
BARGAINS en FLANELLES
BARGAINS en DELAINES
BARGAINS en INDIENNES
BARGAINS en MERINOS
BARGAINS en BRODERIES
BARGAINS en DENTELLES
BARGAINS en bons MANTEAUX CHAUDS
BARGAINS en TOUT
QUI EST NECESSAIRE
BARGAINS en TOUT
QUI EST BEAU ET BON
BARGAINS en HAUT
BARGAINS en BAS
BARGAINS PARTOUT LA MAISON
Il vaut mieux échanger votre argent courant pour des Marchandises qui vous sont nécessaires, que de le vendre à un gros escompte.
Il faut que les Marchandises soient vendues et que l'argent courant soit échangé, et si personne ne veut l'échanger pour de l'or nous l'échangerons pour des MARCHANDISES SECHES.
Donc, nous disons encore, apportez votre argent et n'ayez pas peur de la quantité, apportez-le et échangez-le au Comptoir de la
MAISON CANADIENNE,
Pavillon Tricolore,
136, RUE NOTRE-DAME, 136,
MONTREAL.
DOYON, TURGEON ET MONAT.
P.S.—Nous attirons l'attention du Public sur ce qui suit:
Que toutes les Marchandises sont marquées en chiffres et point de second prix
4 déc. 132

A VENDRE.

3000 MINOTS DE BLÉ ROUGE
1000 quintaux de Farine enisère
2000 quarts Fleur No. 1.
CONNOLLY, LANTIER ET CIE.,
Rue du Port.
19 fév. 16

$26,000

A PRETER EN SOMMES POUR CONVEnir aux Emprunteurs.
ALEX. MOUSSEAU,
Courtier,
No. 162, Rue St.-Paul.
5 mars 22

AU CUISINIER FRANCAIS!
M. MAURY,

L'ÉMINENT ARTISTE CULINAIRE Français, vient de s'établir dans notre ville, où il ouvrira de somptueux salons, dans l'ancienne maison du Grand Tronc, coin des rues GOSFORD et ST. LOUIS, 82 et 84, vis-à-vis du Champ-de-Mars On trouvera chez lui, à prix modiques, une excellente cuisine française, les meilleurs liqueurs et vins de Champagne, Bordeaux, Bourgogne et du Sud.
☞ La barre est déjà ouverte au public.
On sait que nul n'excelle M. MAURY, pour la préparation des boissons rafraîchissantes, glaces, sorbets, etc.
☞ Dîners en ville.
Montréal, 10 août 1858. 83

PHARMACIES.

HUILE DE GRAINE DE LIN.

LES SOUSSIGNES OFFRENT A VENDRE 30,000 gallons d'Huile de Graine de Lin de leur propre manufacture.
LYMAN, SAVAGE ET CIE.
24 mars. 30

Aux Fermiers, Jardiniers, Etc.
GRAINES! GRAINES! GRAINES! 1859

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEvoir de maisons d'Europe, de la plus haute respectabilité, leur assortiment de Graines qui se compose comme suit:—

Artichaud	Melon
Asperges	Oignon
Fèves	Tomate
Betteraves	Moutarde
Brocoli	Persil
Choux	Panais
Choux-fleur	Citrouille
Corrottes	Pois
Celery	Poivre
Cane à Sucre	Radis
Cocombre	Rubarbe
Cresson	Squash
Plante d'œuf	Navets, etc., etc ,
Maïs	Herbes Potagères
Choux-frisé	Graines de Frêfle et de Mil, etc., etc., etc.
Poireau	
Létue	

Les marchands de la campagne seront servis à des conditions libérales.
LAMPLOUGH ET CAMPBELL.
8 mars. 22

GRAINE DE TREFLE DE L'OUEST
" " Allemande
" " du Vermont
" " de Rawdon
" " de Mil
LAMPLOUGH ET CAMPBELL.
8 mars. 22

MEDICAL HALL.

ON VIENT de RECEVOIR un assortimnte considérabie et bien choisi de BROSSES
Brosses à Cheveux
Brosses à Cheveux Trichosaron
Brosses pour les Mains
Brosses à Dents
Brosses pour la Barbe, pour nécessaire de voyage
—ET—
Belles Eponges Turques
Eponges de Bain
Serviettes Turques, etc.
JOHNSTON BEERS ET CIE.

MEDICAL HALL.

SIROPS CHOISIS (en bouteille ou galon) composés de
Citron — Poire
Gingembre — Fraise
Sarsepareil — Vanille
Framboises — Ananas
Pêches, etc.
—AINSI QUE—
Un excellent article de Vinaigre de Framboise en bouteilles d'une chopine, et d'une pinte.
JOHNSTON BEERS ET CIE.
4 juin. aa—

200 BOITES Fromage Américain
5 tonnes do du Canada
50 qtx. Farine d'Avoine
50 qtx. do de Blé d'Inde
50 minots Fèves blanches
1 tonne Pommes Sèches
A vendre par
HARLOW CHANDLER,
125, Rue des Commissaires.
29 avril. aa—43

CHAUSSURES.

AUGMENTATION DU TARIF

VU L'AUGMENTATION DU TARIF SUR les BOTTES et les SOULIERS, j'ai été obligé de suspendre mes importations. Mais j'ai commencé à fabriquer toute espèce de BOTTES et CHAUSSURES, qu'on ne peut, j'ose l'assurer, surpasser en cette ville, pour l'élégance et le fini du travail.
J'invite particulièrement le public à venir visiter l'assortiment choisi et complet qui se trouve dans mes magasins, 245, Rue Notre-Dame et 245, Rue St. Paul. Je suis déterminé à ne pas me laisser primer pour fabriquer et livrer de bons articles, au plus modique profit possible.
Venez examiner les produits et vous serez satisfaits!
M. C. MULLARKEY.
On demande cent ouvriers des plus habiles.
21 août. 88

A VENDRE.

250 barils de MORUE VERTE
300 " HARENGS du Labrador
50 " et demi-barils de POISSON BLANC
20 " de MAQUEREAU
100 quintaux de MORUE de Gaspé et de Table.
CHS. D. VASS,
Agent à Commission,
No. 9, Rue Guillaume.
30 déc. 141

PRENEZ-GARDE!
AU PUBLIC.

NE VOUS PRESSEZ PAS D'ACHETER vos cadeaux ou effets d'étrennes; et, avant d'aller ailleurs, adressez-vous aux soussignés. Par ce moyen, vous épargnerez une partie de votre argent et pourrez être sûr d'avoir des denrées de première qualité. Nos prix que voici, vous en diront plus long: Thé 1s 8d, 2s 2s 6d et 3s 1d. Café 1s 1d à 1s 3d. Chocolat 1s 6d à 2s 6d. Cacao 1s 10½d. Gingembre moulu 1s 6d. Canelle moulue 2s 4d. Epices 1s 2d et toutes sortes d'essences pour 7½d la bouteille. Figues 1s 3d. Raisins 10d, Raisins de caisse 7d à 9d. Citrons, Ecorce d'Oranges, etc., 2s. Amandes 9d à 1s 3d. Noisettes 7½d. Avelines 7½d Biscuits de fantaisie et Sardines, par boîte 10d 1s 6d et 2s 6d 2 livres p. b. Homards 1s 8d par livre do 10d. Condiments de toutes sortes 1s 3d. Marmelades 1s 3d. Bougies de baleine 3s 3d. Belmont Sperme do 1s 10½d à 2s. Diamant 1s 6d. Tapioca 1s 3d et grandes quantités d'autres articles et friandises, trop nombreux à énumérer.

—AUSSI—

Eaux-de-vies en caisses et en bouteilles, de 7s 6d, 10s, 12s 6d, 17s 6d et 20s par gallon, bouteilles 3s à 5s. Gin 8s par gallon, bouteilles 2s et 3s 6d. Whiskey Irlandais 7s 6d par gallon, bouteilles 1s 8d à 2s, Ecossais do 8s, bouteilles 2s à 2s 6d. Old Tom 2s à 2s 6d et 3s. Vin de Xérès, 7s 6d à 10s et 15s par gallon, bouteilles 2s, 2s 6d, 3s et 4s. Vin d'Oporto 7s 6d, 10s, 15s à 20s par gallon, en bouteilles 2s, 2s 6d, 3s et 4s. Vin de Guice pur 10s par gallon. Cidre 2s 6d par gallon. Champagne, Crème de Bouzy 6s 3d la bouteille. Marque de la Couronne 5s la bouteille et une grande variété de Sirop à 4s 6d par gallon et 1s 6d par bouteilles. Liqueurs, Whiskey "Old Borbon" et Molson à 4s 3d par gallon, Porter, Ales et Bières de Montréal et Londres de toute sorte.
Souvenez-vous du numéro 55, rue St.-Laurent, toutes les marchandises ci-dessus sont garanties et elles seront transportées sans frais dans toutes les parties de la ville et empaquetées avec soin pour la campagne.
MORROW ET PERRY.
Montréal, 21 déc. 1858. 138

MEDECINES.

Salsepareille d'Ayer

LA SARSEPAREILLE D'AYER EST UN remède composé avec lequel nous avons essayé de faire le meilleur révulsif possible. C'est un extrait concentré de Sarsepareille de Para, combiné avec d'autres substances d'une puissance révulsive encore plus grande de manière à constituer un antidote efficace pour les maladies que la Sarsepareille guérit ordinairement. On croit qu'un pareil remède est nécessaire à ceux qui souffrent des affections écrouelleuses et le remède qui effectuera leur eau rendra un immense service à une grande partie de nos concitoyens. Ce que peut faire cette composition pour guérir, on l'a éprouvé par l'expérience dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes:
Scrofule et affections scrofuleuse, éruptions et maladies éruptives, ulcères, boutons, rousseurs, tumeurs, affection des glandes, calvitre, syphilis et affections syphilitiques, affections causées par le mercure, hydropisie, névralgie ou tic douloureux, débilité, dyspepsie et indigestion, érysipèle, démangeaison, ou le feu de Ste.-Rose ou de St.-Antoine.
Cette composition sert beaucoup à raffermir la santé, quand on la prend au printemps. Elle chasse les humeurs qui circulent dans le sang à cette époque. Leur expulsion à temps fait avorté le germe d'une foule de boutons. En faisant usage de ce remède des multitudes d'individus se sauveront de maladies graves, quelquefois incurables; ainsi que des ulcères qui en sont souvent la suite. Employez-le. Purifiez le sang; faite disparaître les sources d'impureté qui s'y forment et qui donnent naissance aux boutons, éruptions de toute nature qui viennent enlaîdir la peau en mettant la vie en danger. Purifiez le sang, chaque fois que vous le pouvez dégagez les vaissaux sanguins de toute obstruction si vous tenez à votre beauté et à votre santé. Ceux qui sont forts et vigoureux doivent se purifier le sang s'ils veulent prolonger leurs jours: Mais quand les secrétions sont désordonnées, quand le cours des artères est irrégulier, la santé faiblit quoique, peut-être, le patient s'en aperçoive pas immédiatement. Tôt ou tard, le système s'ébranlera, l'économie s'alliènera et toute la machine recevra un choc terrible, souvent mortel.
La Salsepareille a une grande réputation méritée. Elle réussit admirablement à épurer le sang. Mais on trompe les gens en la préparant, en partie parce que la drogue, elle-même, n'a pas toutes les vertus qu'on lui attribue et en partie parce que beaucoup de préparations données comme en étant des extraits concentrés ne contiennent que peu des vertus de la Salsepareille, quand ils en contiennent.
Durant les dernières années on a trompé le public avec de grosses bouteilles, en prétendant donner un quart d'extrait de Salsepareille pour un dollar. La plupart de ces bouteilles étaient des fraudes commises contre le malade; car elles ne contenaient point de Salsepareille, souvent même aucune propriété curative. Aussi l'usage de ces bouteilles a-t-il été suivi par le désappointement et même par des douleurs aiguës. Il a été cause que la Salsepareille est tombée en discrédit, et que l'on dit que c'était une duperie. Cependant le véritable composé de Salsepareille est un remède supérieur, reconnu et approuvé par les hommes de l'art les plus compétents, et nous avons l'assurance que celui que nous offrons au public est pur, et qu'il a des vertus irrésistibles pour guérir les maladies que nous avons mentionnées. Afin de s'assurer que cet antidote produira son effet, il faut s'en servir judicieusement et suivant la prescription.

Préparé par
LE DR. J. C. AYER ET CIE.,
LOWELL, MASSACHUSETS.
Prix: $1 par bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER

S'est acquis une telle renommée pour la cure de toutes les maladies de la gorge et des poumons qu'il ne nous est point du tout nécessaire de rappeler ses vertus partout où il a été employé comme il a été longtemps en usage dans cette section nous n'avons qu'à assurer les gens que ses qualités ont été encore développées, et qu'il peut faire pour leur soulagement tout ce qui est possible.

Pillules Cathartiques
De AYER
POUR LA CURE DE

La Jaunisse, dyspepsie, indigestion, dyssenterie, désordres de l'estomac, Erysipèle maux de tête, coliques, rhumatisme, éruptions et maladies de la peau, affections du foie, hydropisie, dartres, tumeurs, affections des glandes, vers, goute, névralgie, bonnes comme digestif et purificateur du sang.
Elles sont entourées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir, et c'est le meilleur remède, de famille, possible.
Prix: 25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.
Un grand nombre d'ecclésiastiques, médecins hommes d'état et personnages éminents ont prêté leur nom pour attester l'utilité sans pareille de ce remède, mais l'espace ne nous permet pas d'insérer ici leur certificats. Les agents ci-dessous désignés fournissent gratis notre "Almanac American" où elles sont données; avec la description des affections ci-dessus et du traitement à suivre pour leur cure.
Ne vous laissez pas duper par des marchands sans principes qui vendent des préparations mauvaises. Demandez celles du Dr. AYER et n'en prenez pas d'autre. Il faut aux malades, toute l'assistance possible et ils l'auront.
Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail, par LYMAN, SAVAGE ET CIE., Droguistes, et chez tous les droguistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières, St.-Jean et partout.
Montréal, 29 mars 1859. fm—31

POUR LES CHEVAUX.
Le Fermier Canadien
POUDRE DE CONDITION POUR
LES CHEVAUX ET LES BETES A CORNES.

CETTE POUDRE EST PRÉPARÉE AVEC une attention particulière au climat de ce pays. Les rigueurs excessives de la température, jointes aux soudainetés de changement ont un grand effet sur le sang et les fluides nerveux des cheveaux et des bestiaux. Dans ces occasions, le système a souvent besoin d'un auxiliaire pour aider la nature à faire évacuer les désordres des fluides du corps qui peuvent avoir été absorbés, et qui, quand on ne les soigne pas promptement, ont généralement pour résultat quelques-unes des affections suivantes:—mauvaises urines, palpitations, vers, chiques, inflammation des rognons, toux et beaucoup de maladies de la peau. Toutes peuvent être prévenues, et la santé conservée par l'usage de ce précieux remède, qui, comme son nom l'indique, donne au corps une *condition* pleine de santé.
La POUDRE DE CONDITION est préparée au moyen d'une ancienne recette anglaise, et composée de divers médicaments toniques qui non seulement agissent avec efficacité sur l'économie animale, mais sont parfaitement sains et peuvent être administrés à toutes les saisons de l'année.
On approvisionnera les Marchands de la Campagne à des conditions raisonnables.
Vendu par
LYMAN, SAVAGE ET CIE.,
(Successeurs de W Lyman et Cie,)
226, Rue St.-Paul.
3 mars. 211

COMPAGNIE
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
DE NEW-YORK,
DITE
"THE PARK."
Capital payé - - - $200,000
AVEC UN GRAND SURPLUS.

Agence à Montréal:
19, — RUE ST.-FRANÇOIS-XAVIER, — 19.

LE SOUSSIGNÉ AYANT ÉTÉ NOMMÉ AGENT GENERAL pour cette Compagnie responsable et si bien connue, est préparé pour prendre des Assurances sur toutes espèces de Propriétés aux taux les plus bas.
Les pertes seron promptement réglées après leurs preuves.
On ne charge rien pour l'examen ou les Polices.
Des Références de la plus haute respectabilité seront données quant à la stabilité et la responsabilité de cette Compagnie.
THOS. MAXWELL.
Agent.
Référence à J. L. BRAULT, Ecr., Agent pour la Compagnie d'Assurance Provinciale.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ÆTNA,
HARTFORD, CONNECT.
CAPITAL PAYE ET SURPLUS
$1,800,000.

CETTE VIEILLE COMPAGNIE, ET SI avantageusement connue, continue à ASSURER TOUTE ESPECE de PROPRIETE à des termes aussi favorables que les risques le permettent.
ROBERT WOOD, Agent,
Rue St.-François-Xavier.
24 mars. cm—30

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE
DE
LIVERPOOL ET LONDRES.
Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions libérales.
Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.
Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.
Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie:—
Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.
Taux de Primes favorables.
Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.
Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.
Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.
Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.
Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.
Etampes et Polices données gratuitement.
Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.
Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.
H. L. ROUTH, *Agent.*
8 avril. aa—32

Compagnie d'Assurance
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,
DE LIVERPOOL ET LONDRES.
Capital—2,000,000 sterling.
Etablie en 1836—Incorporee par Actes speciaux du Parlement.

BUREAUX:
1, rue Dale, Liverpool; 20 et 21, rue Poultry, Londres; 61, rue King, Manchester; 56, rue Wall, New-York; Place d'Armes, Montréal; Quarré Wynyard, Sydney; et rue Elizabeth Sud, Melbourne.

ADMINISTRATEURS:
Sir Thomas Bernard Birch, Baronet,
Adam Hodgson, écuyer,
Samuel Henry Thompson, écuyer.

DIRECTEURS A LIVERPOOL:
Thomas Brocklebank, écuyer, Président,
J. C. Ewart, écuyer, M.P., F. Haywood, écuyer,
Vice-Présidents,
Secrétaire—SWINTON BOULT, écuyer,
Et dix-sept autres Directeurs.

DIRECTEURS A LONDRES:
Matthew Forster, écuyer, Président,
George Frederick Young, écr., Vice-Président,
Et neuf autres.

BRANCHE DU CANADA.
Bureau—PLACE D'ARMES.
DIRECTEURS A MONTREAL:
T. B. Anderson, écuyer, Président,
Alexander Simpson, écuyer, Vice-Président,
Henry Chapman, écr., | Henry Starnes, écr.,
James Mitchell, écr., | Robert S. Tylee, écr
J. H. Maitland, écuyer, Secrétaire résident.
George F. C. Smith, Assistant-secrét. résident.

CONSTITUTION.

Responsabilité de tout le corps des Actionnaires non limitée. Tous les Directeurs doivent être propriétaires dans la Compagnie. Le Capital est de £2,000,000, divisé en 100,000 parts de £20 chaque, 94,211 desquels sont entre les mains des propriétaires à £2 par part
Il peut être utile pour les propriétaires de connaître les additions qui ont été faites aux divers fonds, et par là savoir l'étendue de progrès fait durant l'année:—

	1856. £	s.	d.	Augm. en 1857. £	s.	d.
Le capital	175,008	0	0	188,422	0	0
Fonds de réserve	180,262	10	0	214,616	11	11
Réserve — Assurance sur la vie	339,450	5	10	531,269	13	10
Réassurance, départ. du feu	125,653	6	5	153,721	4	0
	£820,374	2	3	1,088,029	9	9

SWINTON BOULT,
Secrétaire de la Compagnie.
Toutes Applications pour ASSURANCE CONTRE LE FEU doivent être faites au Bureau de la Branche du Canada, Place d'Armes Montréal.
J. H. MAITLAND, Sec. résident.
22 juin. aa—64

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
"EQUITABLE."
BUREAU PRINCIPAL:
Cannon Street West, Londres.
DIRECTEURS LOCAUX A MONTRÉAL:
BUREAU—*A la Bourse.*
WILLIAM LUNN, Ecr. *Président.*
John Torrance, Ecr. | Benj. Holmes, Ecr.
John Frothingham, Ecr. | J. G. Mackenzie, Ecr.
Alfred LaRocque Ecr. | Theodore Hart, Ecr.
CHARLES F. TILSTONE, Gérant.
D. D. MACKENZIE, Comptable et Caissier

CE BUREAU assure contre les Pertes ou Dommages par le Feu toute espèce de bâtisses, y compris le Loyer; Moulins et Usines, et les Marchandises, effets qui y sont contenus; Navires au port ou aux bassins; Bateaux sur les rivières Navigables et les Canaux, et les effets dont ils sont chargés; et fonds d'agriculture de toutes sortes.
Les pertes sont reconnues, sans déduction ou escompte, et réglées et payées à Montréal, lorsqu'elles deviennent dues.
27 mai 1858. aa—143

LE PAYS,
JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,
REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

1ERE EDITION — Paraissant les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûte $4 par an.
2EME EDITION — Paraissant le MERCREDI de chaque semaine, coûte $2 par an.
☞ L'abonnement est payable d'avance, tous les six mois.

BUREAUX:
Rue Ste Thérèse, No. 7, Montréal.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
DORION et CIE.,
PROPRIÉTAIRES.